

LASDEL

**Laboratoire d'études et recherches sur
les dynamiques sociales et le développement local**

BP 12901, Niamey, Niger – tél. (227) 72 37 80

BP 1383, Parakou, Bénin – tél. (229) 61 16 58

**Observatoire
de la décentralisation au Niger**

(Enquête de référence, 2001)

Les pouvoirs locaux à N'gourti

Hadiza Moussa

(enquêtes de Mahamane Adam dit Georges)

Octobre 03

Etudes et Travaux n° 12

Cette étude a été financée par le Service de coopération et d'action culturelle au Niger
(France)

Table des matières

Avant-propos : à propos de l'Observatoire de la décentralisation 4

Où en est la décentralisation ? 4

Les sites actuels de l'Observatoire 5

N'gourti 6

Aspects géographiques et socio-démographiques 7

Caractéristiques économiques 8

Configuration du pouvoir local 9

Principaux enjeux de la vie locale et articulation des conflits 21

Clivages inter-ethniques et intercommunautaires 21

Oppositions entre autochtones et allochtones 27

Compétitions politiques dans l'arène locale 30

Conflits fonciers 30

Conflits autour du vol de bétail et naissance du Comité Anti Vol (CAV) 31

Querelles autour de l'imamat 33

Le processus de la décentralisation 35

Pré-décentralisation et projets de développement 35

Perception de la future décentralisation 41

Viabilité économique de la future commune de N'gourti 42

Approche "genre" et statut de la femme dans la zone 43

Conclusion 45

Annexes 46

1. Liste des participants à l'enquête collective 46

2. Abréviations et acronymes 46

3. Liste des différentes fada de N'gourti 47

Avant-propos : à propos de l'Observatoire de la décentralisation

Le rapport ci-dessous est le résultat d'une étude de référence menée sur un des sites de l'Observatoire de la décentralisation, programme de recherche du LASDEL.

Le LASDEL s'est proposé avec ce programme d'observer et d'analyser, à l'échelon local, la nouvelle donne socio-politique qu'implique la future décentralisation au Niger. Avec l'appui de différents partenaires (en particulier Coopération française, Coopération suisse, Commission européenne, IRD et CODESRIA), ce programme de recherche pluri-annuel a entrepris, dès avant la mise en œuvre de la décentralisation, de mener des études de références sur une série de sites répartis dans l'ensemble du pays (à ce jour, des études sur 11 sites ont été financées), afin de décrire, dans leur diversité et leur complexité, les configurations actuelles des pouvoirs locaux, au sens large du terme.

Lorsque la décentralisation sera mise en place, des études annuelles seront menées à nouveau sur chacun de ces sites, afin de suivre les modalités d'exécution de la réforme sur le terrain, et ses effets sur l'arène socio-politique locale.

Le local sera en effet considéré d'une part comme une "arène", où interviennent des acteurs hétérogènes dotés de ressources locales et extra-locales variées (chefs, notables, ressortissants, hommes politiques, commerçants, personnels de projets, fonctionnaires, associations, etc.), et, d'autre part, comme un espace public et étatique émergent, où les représentants de l'Etat et ceux des populations interagissent autour de normes multiples (locales, régionales et nationales), souvent non stabilisées.

Toutes les enquêtes ont été menées selon une problématique commune définie collectivement par les chercheurs du LASDEL pour l'Observatoire de la décentralisation. Un même cadre méthodologique a aussi été utilisé, avec une phase collective sur la plupart des sites (canevas ECRIS), regroupant plusieurs chercheurs du LASDEL et plusieurs enquêteurs (de niveau maîtrise en sociologie), suivie d'une phase individuelle plus longue, avec le chercheur responsable du site assisté d'un ou deux enquêteurs. Le canevas ECRIS est essentiellement basée sur des enquêtes qualitatives auprès de "groupes stratégiques", avec une entrée préférentielle par les conflits. La phase individuelle recourt aux méthodes classiques de la socio-anthropologie: observation directe ou participante relativement prolongée, entretiens à partir de canevas d'entretien souples, études de cas, collecte documentaire.

Où en est la décentralisation ?

Les lois de 1996 constituent la base des actuelles réformes administratives nigériennes : elles organisent le pays en régions, elles-mêmes sont divisées en départements, les départements en arrondissements et les arrondissements en communes. Les régions, départements et communes sont érigés en collectivités territoriales¹. Quant à l'arrondissement, c'est une circonscription administrative d'encadrement des communes.

Un premier schéma de décentralisation préconisé par le Haut Commissariat à la Réforme Administrative et à la Décentralisation (HCRA/D) a servi de base sous la IV^{ème} République aux élections locales de février 1999 : on a procédé alors à l'élection de conseils régionaux, de conseils départementaux, et de conseils communaux pour les communes urbaines et certaines communes rurales nouvellement créées². Les élections ont eu lieu, le parti au pouvoir (RDP) les perdit, elles furent annulées. On en revint à la situation précédente. On sait que, peu après, un coup d'Etat militaire renversa le régime, avec une transition jusqu'aux élections présidentielles de décembre 1999 et la mise en place de la V^{ème} République.

¹ Seules des communes urbaines étaient, et sont toujours en place, dans les principales agglomérations du pays, avec des maires (administrateurs délégués) nommés par l'exécutif (le Niger n'a connu des maires élus que dans les années 60, pour les trois principales villes du pays, mais sous un régime de parti unique)

² Les communes urbaines étaient les 21 communes urbaines déjà existantes, plus 24 nouvelles communes urbaines créées sur la base des chefs-lieux d'arrondissement ; en outre, 27 communes rurales étaient créées sur la base des postes administratifs. Pour le reste du pays, il n'y avait pas de communes (les cantons restaient donc placés sous la seule autorité des chefs en place).

La question de la décentralisation a de nouveau fait son apparition en 2000-2001, avec de nombreuses hésitations sur ses modalités comme sur son calendrier. Un nouveau schéma a finalement été choisi, celui de la communalisation intégrale des cantons (et de certains groupements). Ce schéma, dit « schéma 2000 » prévoit la création d'environ 250 communes, correspondant approximativement au nombre de cantons existants, plus les postes administratifs. Les lois conformes à ce schéma ont été votées par l'Assemblée nationale en mai 2002 et promulguées (à l'exception d'une seule³) par l'exécutif en juin 2002. Des opérations de sensibilisation et des « consultations publiques » autour de la décentralisation ont été menées à travers le pays, par le Haut Commissariat, comme, plus récemment, par les députés.

Mais la répartition des pouvoirs et des compétences entre les deux instances qui recouvriront demain le même territoire, à savoir les chefs de canton d'un côté (qui resteront en place) et les futurs exécutifs communaux de l'autre (maires et conseils municipaux élus) n'est toujours pas claire. De même, de nombreuses contestations ont vu le jour, relatives aux limites des communes ou à leur chef-lieu, et à la création éventuelle de communes supplémentaires, à partir des « groupements » ou sur d'autres bases revendicatives.

Quant à la date des élections, elle est désormais connue. Elle est fixée au 27 mars 2004.

Les sites actuels de l'Observatoire

Sites	Statut	Régions	Responsable
Shadakori	canton	Maradi	Aboubacar Souley
Birnin Lalle	canton	Maradi	Abdoulaye Mohamadou
Bana	canton	Dosso	Adamou Moumouni
Albarkaizé	village	Dosso	Adamou Moumouni
Gorouol	canton	Tillabéri	Eric Hahonou
Diomana-Famale	villages	Tillabéri	Abdoua Elhadji Dagobi
Ngourti	poste adm	Diffa	Hadiza Moussa
Balleyara	poste adm	Tillabéri	Eric Hahonou
Tabelot	village	Agadès	André Bourgeot
In Gall	poste adm	Agadès	André Bourgeot
Abalak	sous-pref	Tahoua	Abdoulaye Mohamadou
Tillabéri	commune	Tillabéri	Eric Hahonou
Tchintabaraden	sous-pref.	Tahoua	Abdoulaye Mohamadou
Filingue	commune	Tillabéri	Mahaman Tidjani Alou

Niamey, septembre 03
L'équipe du LASDEL

³ Il s'agit de la loi portant composition et délimitation des communes

Introduction

Sur la base des décisions issues du conseil des ministres du 13 Avril 2001, qui prône la *communalisation intégrale*, une sorte de “laboratoire de la décentralisation”⁴ a été mis en place dans certaines régions du pays, en l’occurrence à Mayahi et à N’guigmi, appuyées à cet effet par le PADL (Projet d’Appui au Développement Local : PADL-M pour Mayahi et PADL-N pour N’guigmi), lui-même s’inscrivant dans le contexte global du Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté (PCLCP). N’guigmi faisant partie des régions les plus pauvres du Niger, une anticipation du processus de la communalisation a été jugée nécessaire afin d’atténuer les effets pervers qu’aurait pu produire une décentralisation effective, réalisée sans transition.

L’arrondissement de N’guigmi est subdivisé en quatre communes : la commune urbaine de N’guigmi et les communes rurales de Bosso, Kabléwa et N’gourti. C’est sur cette dernière que s’appuie la présente étude. Il s’agit d’évaluer les effets de cette mutation sur les dynamiques politiques du pouvoir local, de la démocratie à la base, et des rapports entre pouvoirs locaux et projets de développement d’une part, et entre pouvoirs locaux et services techniques d’autre part. Nous présenterons dans la première partie l’aire d’étude et sa configuration socio-politique et économique actuelle, avec en arrière plan, des études des cas. Nous analyserons ensuite le processus de la décentralisation ainsi que la perception qu’en ont les acteurs locaux. Enfin, nous dégagerons des indicateurs qualitatifs pouvant servir de support à des enquêtes à venir.

Cette enquête est de type socio-anthropologique, privilégiant la collecte des données qualitatives de terrain. Elle a été lancée selon la procédure ECRIS⁵ qui combine enquête collective intensive et enquête individuelle plus longue, donc plus approfondie. Sa phase collective a regroupé à N’gourti, du 23 au 27 Septembre 2001, 13 chercheurs (aussi bien des débutants que des seniors rompus à la pratique)⁶. Cette première étape a permis de formuler des hypothèses de recherche et dresser une liste d’indicateurs de base qui ont favorisé la réalisation de la phase individuelle menée pendant 3 semaines (du 28 septembre au 18 octobre inclus) par deux personnes (un chercheur et un assistant de recherche). Cette enquête individuelle s’est déroulée à N’gourti, pour une bonne partie (deux semaines), à N’guigmi (le chef-lieu d’arrondissement) et à Mitimé, un campement abritant un groupement et une tribu indépendante (cf. infra). Ces deux principales étapes ont été précédées par une réunion préparatoire ayant servi au lancement de l’enquête, à la présentation de certaines données monographiques sur le site d’enquête, et à la détermination provisoire des “groupes stratégiques”. A chaque étape (collective et individuelle) de l’enquête, les différents chercheurs ont recouru aux observations et aux entretiens. Ces derniers ont pour, l’essentiel, été enregistrés et transcrits.

⁴ *Initiatives locales*, bulletin semestriel d’information du PADL-N, n° 00, mai 2001

⁵ Cf. Thomas Bierschenk & Jean-Pierre Olivier de Sardan, “ ECRIS : enquête collective rapide d’identification des conflits et des groupes stratégiques ”, *Bulletin de l’APAD*, 1993, 6: 35-43.

⁶ Voir annexes.

N'gourti

Aspects géographiques et socio-démographiques

Situé dans l'arrondissement de N'guigmi, le poste administratif de N'gourti couvre une superficie de 98000 km². Il représente une partie orientale du Manga, lui-même limité au Sud par la vallée de la Dillia et le Lac Tchad, au Nord par le massif d'Agadem, à l'Ouest par le désert du Ténére et à l'Est par le Tchad. Localisé en zone très aride, le poste administratif de N'gourti enregistre depuis plusieurs décennies une pluviométrie moyenne annuelle en deçà de 5 mm. Ce qui oblige les hommes et leurs animaux à de perpétuels déplacements à la recherche de points d'eau et des pâturages.

D'après un recensement administratif réalisé en 1997 et l'actualisation, en 1998, des données du répertoire national des villages du Niger, la population du poste administratif de N'gourti est estimée à 32736 habitants. Zone à vocation pastorale, N'gourti (en dehors du chef-lieu du poste administratif) est habité par des communautés⁷ essentiellement nomades : des *Toubous*, des *Arabes* et des *Peuls*. Les premiers constituent le groupe majoritaire lui-même divisé en deux grands sous-groupes : les *Dazza* (composés des *Wandala*, des *Kesherda* et des *Azza*) et les *Tedda*. Les *Dazza* occupent tout l'ensemble sud du poste administratif de N'gourti alors que les *Tedda* habitent la partie nord qui se prolonge jusqu'à Bilma où ils sont encore plus nombreux. La communauté toubou connaît une forte hiérarchisation à l'intérieur de laquelle les *Azza* (groupe des artisans) et les *Aggra*⁸ (représentant les anciens captifs) jouissent des droits relativement limités et mitigés (Cf. infra). Les *Amma megira* représentent des personnes nobles.

La communauté arabe, deuxième par le nombre, est subdivisée en deux principaux groupes : les *Awlâd Suleyman* (ou *Wassili*) qui se seraient installés au Manga vers 1848 selon J. C. Zetner et les Arabes *Hassawuna* (ou *Shuwa*)⁹. Les *Awlâd Suleyman* occupent le Nord et le Nord-Ouest de N'gourti, les *Hassawuna* peuplent la partie sud. Un troisième groupe, les Arabes *Mohamid*, venus (du Tchad) depuis peu (au début des années 1980) en territoire nigérien n'est pas tout à fait intégré socialement, à la différence des deux autres, mais ceux-ci (les autres groupes arabes) le défendent face aux menaces d'expulsion. Nous y reviendrons.

Les *Peuls* (*Fulbés*) se trouvent dans le Sud-Ouest du Manga qu'ils ont en partie abandonné en raison des récents conflits qui les ont opposés aux *Toubous* pendant la période de rébellion armée et de conflit intercommunautaire. A la différence des *Toubous* ou des Arabes, leurs troupeaux sont surtout constitués de petits ruminants (caprins, ovins) et d'ânes. Ces derniers sont utilisés pour le transport et le commerce du bois qui constituent, avec le fonçage des puits, les principales activités des *peuls*. En marge de cela, ils sont aussi employés comme bergers par certains éleveurs issus des autres groupes, notamment arabes et *toubous*. Certains *Peuls* possèdent de modestes troupeaux de camelins qu'ils n'arrivent pas toutefois à faire prospérer en raison d'une pression venant des *Toubous* (cf. infra).

La population du village de N'gourti proprement dit est assez composite. En plus des groupes cités, on y rencontre aussi des Hausa et des Zarma issus surtout des familles de

⁷ Nous utiliserons indifféremment les termes communautés, groupes et populations pour désigner une seule et même chose.

⁸ *Aggra* est le pluriel de *eggre* = captif ; *azza* est le pluriel de *ezze* = artisan.

⁹ C. Zetner, *Pages d'histoire du Kanem. Pays tchadien*, Paris, L'Harmattan, 1980, 278 pages, cité in *Etude monographique de l'arrondissement de N'guigmi*, réalisée en 1993 par le Service de l'arrondissement du plan de N'guigmi.

militaires, de paramilitaires, de fonctionnaires et dans une moindre mesure de commerçants. C'est vraisemblablement à partir de 1984, année de grande sécheresse, qu'une importante partie des habitants de N'gourti s'y est installée. Sur la création du village de N'gourti, nous avons recueilli plusieurs versions souvent contradictoires. Mais ce qui fait le moins de doute, c'est l'origine du nom du village. N'gourti vient de *n'gurtu* qui signifie hippopotame en langue kanuri. Les différents récits reproduisent deux principales versions opposées, qui posent aussi le problème de l'autochtonie et de la cohabitation entre communautés (cf. clivages inter-ethniques et intercommunautaires, infra). Selon la première version, N'gourti a été créé par les "couches inférieures" (les *Azza* et les *Aggra*), qui avaient fui les exactions de leurs maîtres et s'y étaient établis avec l'aide des gardes-nomades de l'époque coloniale, et selon la deuxième version N'gourti a été créé par les Toubous *dazza*.

N'gourti créé par les "couches inférieures"

« A cette période (lors de l'implantation du camp militaire de N'gourti), nous avons ramené 60 captifs ici à N'gourti qui représentaient les premiers habitants. Ce sont nous les gardes qui les avons amenés ici. Après le départ des colons, les gens sont venus récupérer leurs esclaves, mais l'administration s'est opposée. Longtemps après, les militaires se sont installés. Les gendarmes, le service de santé aussi. A partir de 1980, les gens ont planté les arbres se trouvant dans la cuvette » (ancien combattant *aggra* habitant à N'gourti).

« Les anciens nous ont dit que le premier puits de N'gourti a été creusé par un *Azza* nommé Kogoulo Boltou, il y a environ 400 ans. A cette époque, N'gourti était une cuvette. Les *Azza* venaient chasser ici, ils prenaient l'eau et repartaient. L'administration a retenu le nom du père de Elh. O. comme chef. Mais les autres chefs disent que c'est pour tout le monde » (un *Azza*).

N'gourti créé par les Dazza

C'est le point de vue défendu par la chefferie du groupement de Djourey. Les autres chefs restent divisés sur la question. Seuls les Toubous *dazza* relevant du groupement de Djourey affirment que le village de N'gourti a comme père fondateur un des leurs.

« Le premier puits de N'gourti a été foncé il y a 300 ans par l'arrière grand-père de l'actuel chef de groupement de Djourey. Pendant que le "fondateur" travaillait sur le puits, il avait reçu la visite d'un grand chef *kanuri* et qui lui avait dit : "tu es en train de foncer un puits comme un hippopotame". Hippopotame signifiant en *kanuri* *N'gurtu*, cela a donné lieu au **nom** du village » (neveu du chef de Djourey).

A ces deux principales versions, vient s'ajouter une troisième qui disqualifie chacun des deux camps qui réclame la paternité de la fondation du village:

« Les premiers habitants de N'gourti sont des *Manga*, des Kanuris, parce que le nom N'gourti signifie hippopotame en *kanuri*. Il y avait une mare dans la cuvette, il y avait un hippopotame qui vivait là. Les *Manga*, quand ils sont venus, ils ont vu l'animal et ils ont dit voilà un *n'gurtu* ; c'est ainsi que le village a pris le nom de N'gourti. A l'époque N'gourti n'est pas un village, mais quand les colons ont créé une école, les gens s'y sont installés. Les Blancs ont aussi creusé un puits, il y avait un ancien garde du nom de S.. A.. et aussi I.. A... » (un militaire *aggra*).

Caractéristiques économiques

La zone de N'gourti semble peu favorable à toute activité économique autre que l'élevage. Le cheptel est composé, en grande partie, de camelins. L'élevage des bovins qui était autrefois l'apanage des Peuls et des Toubous *dazza* dans la région est aujourd'hui quasi-inexistant en raison des sécheresses successives qui ont décimé le cheptel. Celui des petits ruminants est relativement modeste et est pratiqué dans certaines habitations du chef-lieu du poste administratif. La plupart des commerçants établis dans la zone, notamment ceux issus des communautés toubous et arabes, investissent beaucoup dans le bétail. Ici, la richesse d'une personne s'évalue presque essentiellement à partir de la taille de son troupeau. Les

transactions commerciales, à l'intérieur du village de N'gourti et de ses alentours, se résument à la vente, dans de petites boutiques, de certains produits de grande consommation (sucre, thé, savon, vivres divers.....), et au commerce de bétail. Le ravitaillement du village est assuré, une ou deux fois en moyenne par mois, par quelques camions appartenant à des commerçants basés à N'guigmi, ville située à 135 km de N'gourti. La nature des pistes (sablonneuses) impose, pour parcourir cette distance des trajets longs pouvant durer deux journées entières. Il faut aussi noter le rôle non négligeable joué par les véhicules de l'armée dans l'approvisionnement du village. En effet, mieux que le marché, le *foyer* (boutique située à l'intérieur de la caserne militaire) représente une bouffée d'oxygène pour l'économie du village. Les produits de première nécessité y sont disponibles à tout moment et à des prix plus abordables que ceux appliqués au marché. En dehors des familles militaires, même la population civile est autorisée à s'y ravitailler. L'armée a en outre installé un moulin à grains qui profite à l'ensemble de la population de N'gourti.

Quant au commerce de bétail, il se subdivise en deux secteurs : le commerce local et le commerce transsaharien. Le premier s'exerce dans un modeste marché de bétail, créé en 1986 et situé à la périphérie du village de N'gourti. Ce commerce repose beaucoup plus sur la vente de petits ruminants (chèvres, moutons) que sur celle de gros bétail. Néanmoins, durant la rébellion toubou, le marché de bétail de N'gourti a connu un développement notable au détriment de celui de N'guigmi, peu accessible aux éleveurs du fait de l'insécurité. S'agissant du commerce transsaharien de bétail, il concerne essentiellement la traite cameline. Il se fait surtout en direction de la Libye et dans une moindre mesure vers l'Algérie. Toutefois, par défaut de structuration et de formalisation, mais aussi en raison de l'immensité du poste administratif, ce commerce se fait le plus souvent en fraude. C'est ainsi que dans nombre de cas, les animaux exportés ne sont pas déclarés à la douane de N'guigmi, laquelle, de ce fait, ne peut pas bénéficier des taxes qui lui sont dues.

La réalisation des activités économiques reste aussi beaucoup tributaire des conditions climatiques des régions avoisinantes (le reste du département de Diffa, une partie du département de Zinder), celles-ci ayant presque toujours été défavorables pour le poste administratif (PA) de N'gourti. Ainsi, faute de campagne hivernale féconde dans l'arrondissement de N'guigmi, les activités commerciales marchent au ralenti. C'est l'une des raisons pour lesquelles la majorité des acteurs - que ceux-ci soient de simples citoyens ou des autorités politico-administratives - ont beaucoup d'appréhensions quant à la viabilité économique de la future commune qui est censée s'auto-financer. De même, en raison de ce contexte économique, N'gourti ne représente pas un centre pour les campements qui lui sont rattachés sur le plan administratif. Le chef-lieu du poste administratif est tout au plus un lieu de "dépannage". C'est la ville de N'guigmi qui sert de référence pour l'essentiel des échanges commerciaux et pour les ravitaillements des populations qui préfèrent même souvent se rendre au Sud jusqu'au Nigeria voisin ou au Nord vers l'arrondissement de Bilma. N'gourti est juste un carrefour, et non un pôle d'attraction économique pour les populations du poste administratif.

Configuration du pouvoir local

Le pouvoir local est peu structuré. Alors que l'Etat local se remarque par sa relative absence, le pouvoir coutumier n'est pas tout à fait stabilisé, et le " mouvement associatif ", pour sa part, n'est qu'embryonnaire.

Etat local : pouvoir politico-administratif et militaire

L'Etat local repose sur des fondements assez peu solides et semble absent. L'insuffisance d'investissements significatifs dans les secteurs clefs de l'éducation, de la

santé, de l'élevage, de la communication... est très évidente. Même le service de l'élevage autrefois présent a par la suite (depuis bientôt trois années) disparu faute de moyens de fonctionnement. L'embryon de pouvoir politico-administratif qui est en place est lui-même affecté par certaines divergences qui opposent ses principaux animateurs. Quant aux forces de défense et de sécurité, elles sont très visibles du fait de leur importance numérique. On le verra dans la suite de cette étude, elles sont quasi-unanimement incriminées par les populations de ne pas bien remplir le rôle qui leur est normalement dévolu avec l'efficacité et la détermination qu'exige le contexte d'insécurité. Enfin, les ressortissants de N'gourti semblent prendre beaucoup de recul par rapport à la marche socio-politique et économique du PA.

Pouvoir politico-administratif

Le pouvoir politico-administratif est détenu et exercé par la seule personne du chef de poste administratif (CPA), un cadre de l'éducation nationale, originaire de la région. En dehors de ses attributions formelles de représentant de l'Etat, il n'a aucun pouvoir d'ordonnancement : il n'a ni comptable, ni ressources financières à gérer. Il dépend totalement du sous-préfet de N'guigmi. Mais, il semble aussi avoir des liens directs, personnels, avec le sommet de l'Etat. La cohabitation entre les deux responsables administratifs n'est pas aisée et semble avoir des répercussions non négligeables sur le fonctionnement, surtout "budgétaire", du poste administratif. De profonds désaccords opposent en effet le sous-préfet au chef de poste administratif.

L'opposition des deux autorités relève de deux voire même trois principaux facteurs. C'est d'abord sur fond de "conflit de compétence" qu'est né entre les deux responsables un climat de suspicion et de confrontation, à en croire le chef de poste administratif. En prenant des initiatives (au plan sécuritaire par exemple), le chef de poste administratif semble outrepasser sa mission officielle, laquelle est généralement définie par le sous-préfet. Ce dernier aurait d'autre part toujours voulu asphyxier financièrement le chef de poste. C'est là bien sûr que se situe la seconde source de mésentente entre les deux hommes. Il se pose, semble-t-il, un problème de redistribution "informelle" des ressources de l'Etat. En tant qu'ordonnateur des dépenses sur l'ensemble de son entité administrative, un sous-préfet dispose d'importants moyens financiers¹⁰ qui sont gérés non sans opacité. Ce responsable selon le schéma classique – officieux bien sûr - "désintéresse" ses proches en leur allouant des "enveloppes" suivant les circonstances ou à la demande des intéressés. Ce sont entre autres son adjoint, le secrétaire d'arrondissement, les différents chefs de poste administratif. Le sous-préfet a donc les coudées franches pour administrer (financièrement, politiquement...) avec le moins possible de contraintes et d'objections de la part de ses collaborateurs. Dans le cas de N'gourti, le sous-préfet aurait laissé le chef de poste dans le dénuement:

« Le sous-préfet est un grand ordonnateur qui gère les ressources de tout un arrondissement. A ce titre, que lui coûte-t-il, quand je suis à N'guigmi, de mettre à ma disposition 100 litres de carburant pour que je revienne dans mon PA et convenablement assurer son fonctionnement ? En dehors des salaires de mon personnel, il n'a jamais débloqué même un seul rond pour appuyer le poste. Et comment voulez-vous administrer une zone comme celle-ci sans moyens ? Tenez, quand j'ai acheté ce véhicule¹¹, tous les deux nous étions à pieds. Aujourd'hui, il sert même au sous-préfet. Mais il ne débloque rien même quand il tombe en panne. Il s'en fout, il le gare jusqu'à ce que je me débrouille pour le dépanner » (le chef de poste).

¹⁰ Le budget annuel de l'arrondissement de N'guigmi pour l'année 2001 est estimé à 113 millions de francs CFA.

¹¹ Ce véhicule, selon le CPA, a coûté cinq millions de francs CFA, « payés aux trois quarts sur les recettes de TA (taxes d'arrondissement) du poste administratif ».

Vraisemblablement, la troisième et dernière pomme de discorde entre les deux responsables administratifs est basée sur leur affiliation politique. Le sous-préfet est issu des rangs de la CDS (Convention Démocratique et Sociale) alors que le chef de poste administratif est un militant du MNSD (Mouvement National pour la Société de Développement). Ces partis politiques sont, faut-il le rappeler, tous les deux membres de la mouvance présidentielle.

Le sous-préfet, pour sa part, refuse de se prononcer sur toutes ces questions, même s'il reconnaît par ailleurs que ses relations avec le chef de poste "ne sont pas au beau fixe". Il prend toutefois soin de souligner que le véhicule du poste administratif a été acheté à son initiative contrairement à ce qu'a laissé entendre son collaborateur :

« Quand je suis venu, je me suis rendu compte que ni N'guigmi ni N'gourti ne disposaient de véhicule. Mais comme N'gourti est un territoire très vaste, il faut penser à aller vers les populations pour recouvrer les taxes. De même, N'gourti rencontre plus de problèmes que N'guigmi au niveau de la sécurité. Et les moyens des militaires et des gendarmes sont assez limités. Alors j'ai ordonné l'achat de ce véhicule qui n'a pas été acheté, je le précise bien, avec les taxes et recettes de N'gourti. Et maintenant, même les autres services techniques de l'arrondissement s'en servent. »

Cette parenthèse que nous ouvrons sur le conflit opposant les deux personnalités, au-delà de son caractère quelque peu courant et donc banal, tente de montrer le mode de fonctionnement d'un PA qui ne dispose pas ou ne génère aucune ressource propre. Au plan économique, comme nous l'avons déjà souligné, N'gourti est un PA "nain" qui dépend à ce titre totalement de l'extérieur et notamment du chef-lieu d'arrondissement de N'guigmi. A titre d'exemple, même l'enveloppe salariale mensuelle allouée au personnel du bureau du PA, d'un montant de 76 000 FCFA est supportée par le budget de la sous-préfecture de N'guigmi.

En dehors de ses tâches administratives officielles, le chef de poste joue aussi un rôle officieux de conciliation pour les affaires mineures (excluant donc les cas de meurtre par exemple) en s'inspirant surtout de la justice coutumière. Ce sont les cas de divorce, d'abus de confiance, de rixe... Dans l'exécution de ses différentes charges, le chef de poste n'a aucun collaborateur civil. Le personnel est exclusivement composé de certains éléments du FNIS qui accomplissent le travail administratif (secrétariat, planton).

Par ailleurs, le paysage politique au niveau du poste administratif n'est pas tout à fait stabilisé. Il est *en partie* à l'image du contexte politique national qui a prévalu depuis l'enclenchement du processus de démocratisation. Au moment de l'enquête, trois principaux partis politiques semblaient occuper le devant de la scène locale: la CDS Rahama, le MNSD Nassara et le PNDS Tarayya. La politique, dans cette zone, n'est aucunement téléguidée par des acteurs extérieurs, comme par exemple les ressortissants vivant dans les autres grands centres du pays. Leur retrait (cf. infra) du processus de construction de la vie socio-économique et politique induit, de fait, une absence de mécénat, qui n'est pas non plus porté par les commerçants. Ceux-ci, on l'a dit, ne sont pas véritablement de gros opérateurs économiques versés dans l'entrepreneuriat.

A l'inverse des autres localités du pays, le poste administratif de N'gourti semble également être à l'abri des fortes contestations politico-politiciennes. Il n'offre pas l'image d'une arène villageoise fortement traversée par les contradictions classiques induisant la factionnalisation de l'espace socio-politique. Les rivalités sont par contre perceptibles dans d'autres contextes a priori non politiques. Il a ainsi été relevé certaines divergences qui ont concouru à un "choix peu rationnel" des hommes dans les structures "pré-décentralisées" du poste administratif. (cf. infra).

L'impression qui se dégage c'est l'extériorité des habitants à la chose politique. Ceci est surtout vrai pour ceux qui vivent dans les campements, en dehors du chef-lieu du poste administratif. Certains campements ont quelquefois eu la chance d'abriter un bureau de vote lors des élections passées alors que pour d'autres cela n'a jamais été le cas, et leurs populations n'ont même jamais eu l'occasion de jeter un bulletin dans une urne.

« Moi, j'entends parler de vote et d'élections seulement quand je me rends à N'gourti ou à N'guigmi où j'écoute les commentaires des gens ou en écoutant la radio ou encore en regardant la télé. J'ai aujourd'hui 37 ans, mais je n'ai jamais voté de ma vie » (propos d'un éleveur transhumant).

Même si elles ne sont pas suffisamment réparties dans l'espace, les consultations électorales seraient en dépit de tout et dans la plupart des cas la seule et unique occasion où ces populations entrent en contact avec la politique nationale comme l'illustrent les propos d'un chef de groupement :

« Les nomades ne sont en contact avec le monde politique que quand il y a élection. En ce moment, chacun se pointe pour rechercher des voix ».

C'est une situation que d'aucuns qualifient d'ailleurs sans détour, d'"absence de l'Etat", car celui-ci semble bien s'être arrêté à N'guigmi. En effet, l'on a remarqué une marginalité forte du poste administratif - et par-delà, de tout le département - par rapport à Niamey. A en croire certains habitants, même le "peu d'Etat" qu'ils côtoient semble avoir dressé un mur entre les populations et lui en ce sens qu'il est resté indifférent à leurs incessantes sollicitations :

« Chaque fois que l'occasion se présente, la population "pleure", mais personne ne nous écoute. Même le représentant direct de l'Etat ici, le chef de poste, ce n'est pas facile de le rencontrer, à plus forte raison le sous-préfet ou le préfet, ou même se déplacer jusqu'à la capitale Niamey pour voir le président » (un habitant de N'gourti).

Les rares fois où les administrateurs allaient en tournée pour des missions de prise de contact ou de sensibilisation de la population sur certaines questions d'intérêt public, "*ils ne passaient que là où il y a les chefs de groupements les plus généreux*" (un éleveur transhumant). A ce niveau, il faut noter que certains chefs de groupement n'hésitent pas à faire d'importants cadeaux en nature (bétail, tapis, couvertures...) aux délégations officielles qui passent dans leur entité. Cette rupture entre autorités politico-administratives et administrés est aussi accentuée par l'attitude défensive des populations. Celles-ci ne se déplacent généralement vers l'administration que pour des besoins des pièces d'état civil. Pour certaines autres formalités administratives, comme les procédures judiciaires, beaucoup d'entre elles hésitent à faire un pas vers les services administratifs. Certains observateurs de la scène publique locale y voient une réaction contre une forme d'injustice dont elles auraient toujours été victimes et des étiquettes qu'on leur collerait parfois.

« Vous venez en justice pour un problème quelconque on ne vous donne pas raison parce que vous êtes Toubou. Tantôt c'est la corruption, tantôt c'est l'injustice directe. Même si vous n'êtes pas voleur, on vous qualifie de l'être » (un fonctionnaire d'origine *dazza*).

Une relative présence de l'Etat est perceptible lors des missions de collecte d'impôts. Ce sont d'ailleurs des tâches auxquelles sont toujours associées les corps en tenue. Et, de ce fait, on peut croire que l'Etat n'a atteint la région que dans sa seule dimension "répressive". En effet, pour réunir les impôts auprès de certains "mauvais payeurs", l'administration recourt à la dissuasion en s'appuyant notamment sur les éléments du FNIS. Collecter les impôts auprès des populations, c'est aussi une occasion de leur "forcer la main" (SPA). Pour cette raison, et pour bien d'autres encore, la cohabitation entre hommes en tenue et populations a toujours été péniblement vécue de part et d'autre.

Et même la présence des « projets », assez répandue dans le reste du pays, n'est que très récente dans la région. Même si le financement et la réalisation des projets de développement sont l'œuvre de bailleurs des fonds extérieurs, le choix des sites pour leur implantation à l'intérieur du pays relève habituellement des prérogatives du pouvoir politique central. Et de ce point de vue, une fois de plus les pouvoirs publics sont, çà et là, accusés d'avoir reculé devant leurs responsabilités.

« La présence de l'Etat ne se sent que quand il y a des impôts à percevoir. L'autorité doit s'approcher de la population pour voir comment vivent les populations mais ici rien n'est fait (...). Cette zone est délaissée, cela est une évidence. Si ce n'est qu'à partir de l'année dernière, je n'ai jamais vu même deux projets intervenir dans cette zone. Ici, les investissements se limitent à une ou deux classes construites depuis longtemps. Comparée à d'autres, cette région est vraiment délaissée. En tout cas, les projets sont récents dans cette zone » (un fonctionnaire d'origine *dazza*).

Le délaissement de la zone se laisse le mieux appréhender à travers les infrastructures publiques jusqu'ici réalisées. Le chef-lieu du poste administratif de N'gourti dispose en effet d'équipements assez sommaires. Ce sont :

- une école primaire : créée en 1954, elle compte 254 élèves (dont 102 filles) supportés au plan alimentaire par une cantine bénéficiant d'une subvention du PAM. Dans le reste du poste administratif, la plupart des cantines sont d'ailleurs en train de disparaître faute de financement ;
- un collège d'enseignement général : créé en 2001 et dont les classes sont en paillotes ;
- un centre de santé intégré (CSI) ayant remplacé un dispensaire créé en 1957, et situé à 1 km du village sur une dune ;
- une maternité en cours de construction, à côté du CSI ;
- un puits cimenté non opérationnel ;
- un forage qui a une très faible capacité d'exploitation et est entretenu par l'armée : nous y reviendrons ;
- un marché sommairement construit avec des matériaux rudimentaires ;
- un service de l'élevage qui n'est plus opérationnel faute de moyens (humains, matériels...) de fonctionnement ; le chef-lieu du poste administratif connaît une désaffection certaine de la part des fonctionnaires de l'Etat, dont les agents d'élevage, du fait de l'éloignement et des conditions de vie jugées difficiles de la zone ; c'est là que se situe le véritable paradoxe des politiques étatiques qui se sont succédé, quand on sait que c'est une zone dont l'économie repose essentiellement sur le pastoralisme.

Pour l'ensemble des services publics cités, on ne dénombre pas plus d'une dizaine de fonctionnaires (enseignants et agents de la santé) qui sont pour la plupart peu impliqués dans le débat public local : ils sont allochtones, mais aussi agents de l'Etat logiquement soumis aux principes de neutralité. Les autres infrastructures ont été exécutées avec l'aide des projets de développement opérant dans la région, notamment le PADL-N. Il s'agit du dépôt pharmaceutique et de la radio communautaire.

« Avant l'arrivée des projets, nous pouvons dire que l'Etat n'a pas beaucoup investi. Si je prends l'exemple du dispensaire, il y a seulement les locaux, les produits manquent. Pour l'école, les enseignants qu'on affecte ici font une année et ils s'en vont. Il y a aussi le problème d'eau qui dérange la population. Je peux vous dire que le gouvernement n'a pas beaucoup investi à N'gourti.

Pour le moment les projets se préoccupent beaucoup du développement de la zone...en moins de trois années, ils ont transformé le poste administratif » (Propos d'un leader d'opinion¹²).

Ce sentiment d'«Etat absent», largement partagé, persiste toujours en dépit de l'intervention dans la zone des projets de développement. Les populations ont en effet la claire conscience que les projets ne sont pas des structures étatiques classiques. Elles reconnaissent, à travers les projets, une main salvatrice ou une « couverture » tendue par l'extérieur. C'est vraisemblablement maintenant, avec le processus de décentralisation, qu'est en train de se mettre en place une dynamique de construction de l'Etat. L'aboutissement de ce mécanisme pourrait favoriser une stabilisation de la chefferie en même temps qu'il favoriserait la mise en place des structures décentralisées. Ces dernières ne se substitueront pas à des organes étatiques puisque ceux-ci n'existent même pas. Et à cet égard, on aurait le sentiment, tout de même paradoxal, que la décentralisation peut créer et encourager une espèce de centralité. Nous y reviendrons dans la partie consacrée au processus de décentralisation.

Les forces de défense et de sécurité

Elles sont représentées par les militaires, les gendarmes et les FNIS (Forces Nationales d'Intervention et de Sécurité). La présence des militaires dans le chef-lieu du poste administratif se caractérise par une forte visibilité. A cause de sa position stratégique de poste militaire frontalier, la caserne de N'gourti fait en effet partie des plus importantes du pays avec un effectif d'environ 500 hommes, tous rangs confondus. La gendarmerie est pour sa part représentée par une brigade et un groupement, et assure généralement des missions de police à l'intérieur et aux environs du village. Cependant, en dépit de cette présence marquée des forces de défense et de sécurité, les problèmes de sécurité se posent avec acuité. Cela sert d'argument supplémentaire aux habitants pour décrier la « démission » des pouvoirs politiques.

« La gendarmerie nous déçoit beaucoup. Même quand on les informe du vol, ils n'arrivent pas vite et ils accueillent mal les gens. C'est pourquoi on en a marre et dès qu'il y a un vol on préfère engager les poursuites nous-mêmes. On ne les informe que quand les traces (empreintes) ne sont pas visibles. Mais nous ne sommes pas toujours satisfaits de la gendarmerie car elle n'est pas toujours du côté de la vérité » (Un éleveur *dazza*).

A ce sujet, il convient de signaler qu'en raison des erreurs de traduction commises, délibérément ou non, par les interprètes de la gendarmerie lors des interrogatoires, nombre d'affaires sont instruites avec des fausses procédures aux « *conséquences souvent considérables* » (propos du chef de brigade de gendarmerie). C'est une situation analogue qu'on observe dans le système judiciaire. Au regard de cela et pour bien d'autres raisons (lourdeur administrative par exemple...), la justice (dont le siège de la délégation est à N'guigmi) jouit de très peu de crédibilité au sein de la population nomade. Elle est ainsi accusée d'être très partielle du fait aussi de nombreuses pratiques corruptives relevées en son sein.

« Les juges qui viennent dans cette région n'ont pas des parents ici. Leur seule famille, c'est l'argent. La justice est corrompue, celui qui n'a pas assez d'argent ne peut pas avoir raison » (Propos d'un *maïgari* : *collaborateur* du chef de village de Djourey).

En conclusion, on peut dire que la présence de l'Etat est *ambivalente*. D'une part, on relève un délaissement de la région : sa marginalité par rapport aux politiques nationales (en

¹² Nous voulons ici désigner par ce terme « leader d'opinion » toutes les figures importantes du poste administratif qui sont, à un titre ou à un autre, désignés comme « porte-parole » d'une frange sinon de l'ensemble de la population : religieux, représentants de parti politique, du CPC, membres des associations, meneurs des mouvements contestataires (cas des *aggra* ou des *azza*).

matière de santé, d'éducation, de sensibilisation politique, d'infrastructures, d'encadrement des activités économiques etc.) est assez manifeste. D'autre part, la présence significative des militaires fait penser que sans eux N'gourti n'aurait pas pu exister. En somme, l'Etat ne semble pas exister pour des fonctions sociales mais est présent par ses fonctions militaro-sécuritaires, elles-mêmes nominales puisque jugées peu efficaces. Cette idée est d'autant plus forte que c'est d'abord grâce aux militaires que le village de N'gourti a été créé. Ensuite, il continue de se maintenir en raison de la présence des forces armées qui sont censées assurer la sécurisation des frontières. Le ravitaillement de la population en eau potable, à travers l'entretien du forage ainsi que les autres services (infirmerie, boutique, moulin à grains) que l'armée offre à l'ensemble du village, sont considérés par certaines personnes comme étant des bénéfices obtenus par les populations "par ricochet". Ceci, parce que, disent-elles, ces réalisations ne leur étaient pas initialement et directement destinées.

Par ailleurs, face à certaines questions conflictuelles du village, la neutralité des forces de défense et de sécurité, dont l'écrasante majorité est constituée d'allochtones, est mise en doute à tort ou à raison. Nous évoquerons cette question un peu plus loin.

Pouvoir coutumier

Le pouvoir traditionnel local, lui-même lié à l'économie pastorale, n'est pas non plus stabilisé ni hiérarchisé, et tout porte à croire que les sociétés desquelles il est issu sont "acéphales". Le rapport à l'autorité, dans ces sociétés, n'est pas très prégnant. Le pouvoir n'est pas très bien défini, ni clairement circonscrit. Il n'est ni fort, ni agencé comme dans les zones sédentaires, et il s'est même plus dispersé et atomisé du fait du conflit armé toubou qui a sévi entre 1994 et 1999. La rébellion a en effet davantage favorisé, comme on le verra, la multiplication des clivages et des tensions. Même le processus de construction d'entités et de pouvoirs néo-traditionnels n'a réellement été amorcé qu'au début des années 80 avec la création de nouveaux groupements et tribus indépendantes¹³.

Le pouvoir coutumier local est détenu officiellement par *les chefs de groupement et les chefs de tribus*. Divers autres intermédiaires peuvent selon les cas être des "représentants" des chefs appelés *wakkil*, ou des collaborateurs à un second niveau, appelés *maïgari*. Les chefs de groupement en milieu nomade sont les équivalents des chefs de canton et portent le titre de *derde, sheick ou lamido* (respectivement en toubou, arabe ou peul). Les chefs de tribu sont, quant à eux, les équivalents des chefs de village. Au sein de la chefferie de tribu, on distingue deux niveaux de pouvoir: la chefferie de tribu simple et la chefferie de tribu indépendante. La tribu simple est soit sous l'autorité d'un chef de groupement, soit sous celle d'un chef de tribu indépendante. Dans la hiérarchie de la chefferie traditionnelle locale, la chefferie de tribu indépendante vient après celle de groupement et avant celle de tribu simple. Il convient aussi de préciser que ce sont plusieurs tribus simples qui forment soit une tribu indépendante, soit un groupement où elles sont numériquement plus nombreuses. Le poste administratif de N'gourti compte huit chefferies de groupements (*Agadi, Bédouaram, Bilaherdé, Bitinga, Djourey, Kossotori, Mitimé I et Yogo*) et deux tribus indépendantes (*Ibranga et Mitimé II*) officiellement¹⁴ reconnues. *Agadi et Bilahardé* sont des groupements arabes alors que *Bédouaram* constitue un fief des Toubou *tedda*. En dehors de Mitimé II regroupant des Touaregs et d'anciens captifs toubous, tous les autres groupements sont des entités politiques gouvernées par des Toubous *dazza*. L'ensemble de la population du poste

¹³ D'après une étude réalisée par le service du plan de l'arrondissement (Op. cit.), les groupements *Agadi, Bilaherdé et Bitinga* ont été créés en 1986.

¹⁴ Une troisième tribu, Yourey, s'affiche de plus en plus comme indépendante avec le soutien de certains agents de l'administration territoriale, sans toutefois avoir une reconnaissance officielle.

administratif est répartie entre 287 tribus vivant dans 728 campements dont certains sont mobiles¹⁵.

L'organisation politique dans les différentes communautés (arabe, toubou et peul) est centrée sur *le clan* qui n'est pas une unité géographique ; mais tous les membres d'un clan respectent les mêmes interdits et partagent les mêmes blasons (marques) pour leur bétail. Les différents chefs jouent un rôle tampon entre l'administration et les populations auprès desquelles ils font la collecte des impôts, le plus souvent avec l'aide des forces de défense et de sécurité. Pour la plupart d'entre eux, les impôts sur lesquels ils perçoivent un certain pourcentage (10%) représentent l'une des principales sources de revenus.

L'autorité exercée par les chefs coutumiers sur leurs administrés est toute relative. Les attributs du pouvoir ne se donnent pas à voir, comme c'est le cas dans la plupart des autres régions du pays. Les signes caractéristiques (accoutrement, habitation, moyen de transport...) à partir desquels l'on peut identifier les notabilités locales n'existent pas. De ce point de vue, les *derde*, les *sheick* ou les *lamido* ne sont nullement différents de leurs gouvernés.

Les chefs coutumiers exercent aussi la justice coutumière qui est progressivement et fortement influencée par le droit islamique au sein des trois communautés. Dans sa forme purement traditionnelle et pour le cas toubou, cette justice traditionnelle s'exerce, en cas de meurtre, selon le schéma suivant : le coupable est tenu de payer la *diya* ou le prix du sang. Ce qui équivaut à cent têtes de chameaux à remettre à la famille de la victime. De plus en plus, en lieu et place de cela, on peut, en raison de l'appauvrissement croissant des familles nomades, exiger cent ou même cinquante vaches. Même en ayant purgé une peine dans les structures pénitentiaires officielles, tout meurtrier reste redevable de la *diya*. Par conséquent, tout retour dans sa société d'origine nécessite que le coupable s'acquitte obligatoirement de cette dette pour éviter des cycles de vengeance. Les populations, notamment toubous, recourent généralement à la juridiction coutumière ou religieuse, et les affaires parviennent rarement à la justice moderne. En milieu *tedda*, les décisions de justice s'imprègnent d'ailleurs profondément et même uniquement de la tradition.

Tous les chefs coutumiers sont absents du village de N'gourti où ne résident que leurs représentants (*wakkil*) et autres collaborateurs (*maïgari*). Il faut néanmoins souligner une revendication hégémonique du chef de groupement de Djourey sur le chef-lieu du poste administratif, qu'il estime être la terre de ses ancêtres ou, mieux, une prolongation de son "entité coutumière"

« Mon grand-père était l'un des premiers chefs de la période coloniale. Nous sommes les propriétaires de ces terres, tous les autres sont venus par la suite... N'gourti est à moi. Tous les autres sont des étrangers ».

Les partisans du chef de Djourey avancent l'idée de la préexistence de ce seul groupement avant la création des autres. Aussi, le chef de groupement a toujours affirmé une certaine prééminence sur le village. Il investirait d'ailleurs toutes sortes de ressources pour que les choses évoluent dans ce sens ou qu'elles demeurent toujours en l'état, c'est-à-dire que N'gourti reste sans dirigeant coutumier, à défaut de se voir officiellement 'plébiscité'. Cette revendication, comme on peut s'en douter, ne fait pas l'unanimité au sein des populations encore moins parmi les différents chefs. Chacun d'eux nourrit, en effet, la même ambition :

« Les chefs s'entre-déchirent pour avoir la direction du village de N'gourti. Les *talakka*¹⁶, issus des différents groupements et tribus, ne peuvent pas tomber d'accord sur la désignation d'un

¹⁵ Les campements qui ne disposent pas d'infrastructures socio-éducatives et/ou sanitaires se déplacent généralement selon le mouvement du cheptel.

seul chef pour N'gourti. Et c'est pourquoi ce village, bien que vaste, restera peut-être toujours sans chef mais avec des chefs. Il appartient collectivement à tous les chefs et individuellement à aucun d'entre eux... » (Chef de groupement de Mitimé I).

« N'gourti n'appartient à aucun chef. Il n'y a aucun chef dont le père ou le grand père s'est, le premier, installé ou a créé le village de N'gourti. N'gourti est un PA et tous les groupements et les deux tribus indépendantes y sont rattachés » (Chef de groupement de Yogo).

Cette croyance selon laquelle la chefferie de groupement de Djourey aurait une suprématie sur N'gourti a été largement véhiculée par la plupart des enseignants qui se sont succédé dans le temps à N'gourti.

« A l'école, beaucoup d'enseignants ont contribué à véhiculer du faux sur l'histoire du peuplement et l'histoire tout court de N'gourti. On a notamment fait comprendre aux élèves que N'gourti appartient à la chefferie de Djourey. Personnellement, je ne reconnais pas N'gourti comme appartenant à un quelconque groupement et depuis j'ai mis fin à ces mensonges » (Propos du directeur de l'école primaire de N'gourti).

Pour certains habitants de N'gourti, c'est une volonté de domination du groupement de Djourey sur les *Aggra* et les *Azza* qui incite ledit chef à vouloir "récupérer" le village. Le groupement de Djourey, ou plus précisément la chefferie et ses ayants-droits, ne seraient nullement étrangers aux tensions qui opposent les *Amma megira* (les nobles) et les hommes de castes (*Azza* et *Aggra*).

En dehors des conflits autour de la "propriété" du village de N'gourti, on a relevé une autre forme de concurrence à l'intérieur de la chefferie coutumière. La naissance çà et là de tribus "indépendantes", ne jouissant d'aucune reconnaissance officielle, est aujourd'hui d'actualité dans toute la région.

Prolifération des "tribus indépendantes"

L'un des éléments forts qui est apparu lors de cette enquête est la prolifération des "tribus indépendantes". A tous les niveaux de la chefferie coutumière, il a été constaté des velléités d'autonomisation de certaines structures. Alors que les tribus "simples" manifestent de plus en plus leur volonté de s'ériger en "tribus indépendantes", ces dernières, pour leur part, s'investissent chacune pour se constituer en "groupement". Les unes et les autres jouissent d'un statut fragile au niveau de l'administration d'une part, et de l'Association des Chefs Traditionnels de l'autre. Cette dernière ne reconnaît en son sein ni *tribu* ni *tribu indépendante*; seule la "chefferie de groupement" est investie d'une légitimité lui garantissant un droit de participation à l'association. Bien qu'étant conscients de cet état de fait, certains leaders locaux engagent leurs ressources et leur énergie dans cette recherche d'un statut autonome.

Au regard de cet engouement, on peut dire que le fait d'être chef d'une tribu indépendante ou d'un groupement constitue un enjeu important. Car, au plan économique, la collecte des impôts accorde des avantages non négligeables aux chefs des tribus (toutes catégories confondues) comme aux chefs des groupements. Le dixième ¹⁷ des impôts réunis leur revient. En second lieu, être chef de tribu confère un capital politique relativement important dans une zone où les administrés respectent souvent les consignes de vote de ceux qu'ils considèrent comme leurs "éclaireurs", même si par ailleurs les responsables coutumiers n'ont pas une forte autorité pour s'imposer dans d'autres domaines. Cette

¹⁶ *Talakka* signifie en toubou, et ainsi que dans toutes les autres langues nationales du pays, "administré", "sujet" et par extension, "pauvre" ou "faible".

¹⁷ Le taux réservé aux chefs coutumiers et à leurs intermédiaires varie selon les montants perçus et les périodes et donc n'est jamais stable. Il faut ici regretter l'absence de données chiffrées même approximatives, nos différents interlocuteurs s'étant juste contentés de nous confier que leurs gains étaient "considérables".

aspiration autonomiste est surtout l'œuvre de la communauté *tedda*, et, dans une moindre mesure provient du groupe *azza* (cf. infra). Mais pour ces derniers, c'est plus pour exprimer leur ras-le-bol aux "seigneurs" *dazza* que pour assouvir des ambitions "politiques", puisqu'ils sont partout reconnus pour être "*des hommes de paix et par dessus tout serviables*" (paroles d'un chef de tribu). Parmi ceux qui se réclament d'une tribu indépendante, qui n'est pas encore officiellement reconnue comme telle, nous avons identifié les chefs *tedda* de *Bourgouré, Dabazan et Imari*. A ceux-ci, il faut ajouter celui de *Yourey* que nous avons mentionné plus haut. Durant l'enquête, beaucoup de nos interlocuteurs (à commencer par le chef de poste) nous ont présenté *Yourey* comme étant une tribu indépendante alors qu'elle n'en est pas une. Cela peut s'expliquer par le fait que le chef de poste a des liens matrimoniaux avec certains membres de cette tribu. De même, l'un des députés de N'guigmi (un riche homme d'affaires), issu des rangs du MNSD, a une partie de sa famille dans ce campement. Cette liste des "indépendantistes", il faut le dire, n'est pas exhaustive puisque nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer d'autres chefs coutumiers ayant les mêmes aspirations.

Structures associatives

Le militantisme associatif ne s'est pas encore développé à N'gourti. Il n'existe pas d'associations à proprement parler, c'est-à-dire celles qui devraient leur création à une « société civile ». Le tissu associatif local n'est que très embryonnaire et trouve surtout ses fondements dans les projets de développement qui prônent un « développement communautaire », une "démocratie participative" et une "gestion transparente" des ressources. L'essentiel des structures associatives recensées sur place sont l'émanation des projets. La création des différents comités de gestion - dans les secteurs de la santé (pour le CSI et le dépôt pharmaceutique), de la vente du mil subventionné, de la banque céréalière - a ouvert la voie à l'émergence de nouvelles structures autonomes, mais ayant une existence juridique ambiguë voire nulle.

Contrairement à certains regroupements classiques que l'on rencontre un peu partout au Niger, à N'gourti, ni les jeunes, ni les femmes ne se retrouvent dans des cadres structurés. La *samaria*¹⁸ et l'association des femmes, naguère dynamiques pour la réalisation des travaux d'intérêt collectif et l'organisation des manifestations socioculturelles en raison de leur affiliation au régime d'exception, n'ont pas survécu au vent de la démocratie. On enregistre depuis peu l'éclosion timide de *fada*¹⁹ à l'intérieur desquelles il y a peu d'autochtones : ce sont des fonctionnaires civils et militaires et quelques commerçants qui ont créé ces structures - qui sont à la mode sur l'ensemble du territoire -, semble-t-il pour mieux gérer et assumer leur "extériorité" à la vie du village. La seule initiative associative venant des populations autochtones et complètement indépendante du monde des projets est, comme on le verra, le « comité anti vol », qui doit, selon ses initiateurs, contribuer à la sécurisation du cheptel. **A travers ce type de démarche, tout porte à croire que l'on est en train d'assister progressivement à une "construction informelle de l'Etat" et de la société civile**

Ressortissants et débat public local

¹⁸ La *samaria* est une structure « néo-traditionnelle » développée en particulier sous le régime d'exception de Seyni Kounché qui a regroupé la jeunesse nigérienne pour des activités festives et la réalisation d'actions d'intérêt public.

¹⁹ Terme hausa désignant à l'origine la cour royale. De plus en plus, le terme de *fada* est utilisé pour désigner des espaces de sociabilité regroupant des jeunes du même âge, de la même promotion, du même quartier, etc. Nous en avons dénombré sept (voir annexes 3).

Les ressortissants du poste administratif de N'gourti, dispersés dans plusieurs régions du pays et particulièrement dans la capitale, interviennent très peu dans le débat public local. L'on est d'ailleurs frappé par l'étrange détachement de ceux-ci vis-à-vis de toutes les questions d'intérêt collectif du poste administratif. N'gourti, nous dira t-on, a pourtant produit des cadres ayant occupé de hautes responsabilités dans l'administration publique nigérienne : ministres, députés, directeurs généraux.... Mais beaucoup d'observateurs (les fonctionnaires présents à N'gourti et certains habitants) ont l'impression que ces fonctionnaires fuient leur zone. Voilà ce qu'en dit un de nos interlocuteurs, lui-même agent de l'Etat et natif de la région, selon lequel le problème se pose à l'ensemble de la région de N'guigmi :

« Ça, c'est un problème général. Même à N'guigmi, le plus souvent les ressortissants fuient leur zone. Il y a des gens très riches qui sont issus de N'gourti et de N'guigmi, mais ils préfèrent investir ailleurs que chez eux. Ils investissent là où ils peuvent gagner de l'argent. Ces gens n'amènent même pas leurs enfants à la "maison" pour les vacances. Le plus souvent, leurs enfants ne parlent même pas leur langue. Ils n'ont même pas un lopin de terre ici. Ils sont complètement coupés des gens ».

En même temps qu'ils se refusent à réaliser des investissements personnels dans leur localité, on pense aussi que les fils de N'gourti "ne se débrouillent pas" à l'image des ressortissants des autres régions du pays, dont l'intermédiation pour la réalisation ou le renforcement de certains ouvrages collectifs (forages, moulins, écoles, centres médicaux) est aujourd'hui attestée. Pour certains, contribuer au développement du poste administratif supposerait par exemple que les ressortissants négocient l'implantation des ONG ou des projets en faisant preuve de dynamisme au niveau des instances politico-administratives nationales. Au lieu de cela, on s'accorde à dire qu'ils brillent par leur indifférence.

« Normalement quelqu'un qui est né ici, qui a fait l'école ici, doit se soucier de sa zone. Mais c'est le contraire ici. Souvent ils disent négocier avec les gens de l'Ouest, mais nous n'avons pas eu des réalisations. Il y a certains qui viennent, nous discutons longuement avec eux. Ils disent être conscients du délaissement de N'gourti. Ils promettent de faire de leur mieux une fois à Niamey. Mais ils ne font rien. Les gens de l'Ouest s'en sortent bien pourtant. Ils font tout pour attirer des investisseurs quand eux-mêmes ne le sont pas » (Un membre du CPC).

Cette absence des cadres ressortissants de la zone de tout le système local de production et leur forte distanciation vis-à-vis de toutes les autres affaires locales sont assez mal perçues par le reste de la population. Cette "absence de régionalisme" mériterait, de l'avis de certains acteurs, ce qu'ils appellent *une sanction exemplaire*, c'est-à-dire de fermer toutes les voies d'accession au pouvoir à ces fonctionnaires, dans le cadre des futures élections locales et même législatives. En effet, l'indifférence des cadres ressortissants à l'égard de la vie locale ne les empêche pas de nourrir des ambitions politiques à l'échelle locale.

« Ils ne viennent ici que quand il y a des élections. Pour ça, ils sont les premiers. Désormais, nous ne cautionnerons plus cette situation. Tout celui qui veut postuler à un poste quelconque doit revenir parmi nous avec sa famille. Cela est révolu. Qu'ils viennent vivre nos problèmes. On a vu de quoi ils sont capables. Tout ce qu'ils savent faire c'est remplir leurs poches et oublier la région » (Propos d'un commerçant arabe *hassawuna*).

Pour beaucoup d'acteurs locaux comme ce leader d'opinion arabe *hassawuna*, les futurs représentants de N'gourti au sein de certaines instances locales ou nationales, devraient désormais être issus de la population locale, c'est-à-dire des personnes qui résident à l'intérieur des limites du poste administratif.

« Mais il y a des gens dans ce village qui ont des ambitions. Et les gens sont conscients maintenant ; ils vont voter pour les gens qui sont avec eux, qui souffrent au même titre qu'eux, plus jamais, voter pour quelqu'un qui vient de Niamey, rien que pour les élections. Par exemple,

notre député n'est venu qu'une seule fois. Et cela avec la mission libyenne. Même s'il vient, il s'arrête au niveau de son village²⁰ seulement ».

²⁰ Le député actuel, au titre de la circonscription électorale de N'gourti, est issu de la famille du chef de groupement de Djourey.

Principaux enjeux de la vie locale et articulation des conflits

De nombreux conflits à N'gourti sont liés aux oppositions entre groupes nobles, souvent appelés dans le français local "seigneurs" (*dazza*) et hommes de caste (*aggra* et *azza*), entre *Dazza* et Peuls (mais dans une moindre mesure aujourd'hui), entre autochtones et allochtones. A un autre niveau, la cohabitation dans la zone au sud de N'gourti entre les *Mohamid* et les autres communautés (non arabes) est de plus en plus difficile. Il se développe çà et là, vis-à-vis des *Mohamid*, un rejet tel qu'on parle aujourd'hui de "problème *mohamid*".

Clivages inter-ethniques et intercommunautaires

La particularité du chef lieu du poste administratif - et par extension de l'ensemble du département du Diffa - est son caractère pluriethnique, favorisé par la présence de la caserne militaire. Cette situation peut engendrer une confrontation vive ou latente entre différents groupes ethniques. Les antagonismes inter-ethniques et même intra-ethniques sont très marqués et profonds. Leur récurrence, selon beaucoup d'acteurs locaux, mettrait en péril la cohésion sociale. La vie dans le chef-lieu du poste administratif de N'gourti, et même aux alentours (dans les campements), en est quotidiennement affectée. Au delà du fait qu'entre communautés arabes, peuls, toubous et autres, la cohabitation est mise à mal, nous avons aussi pu constater l'existence d'une ségrégation assez prononcée interne à un même groupe.

Un conflit social intra-ethnique

Il est assez manifeste à l'intérieur de la communauté toubou. Il trouve son fondement dans la forte hiérarchisation de ce groupe qui distingue en son sein des nobles (*amma megira*), des captifs (*aggra*) et des artisans (*azza*). Il subsiste encore une espèce d'idéologie esclavagiste qui est permanente et prégnante. Il s'agit ici d'un véritable problème de "castes" qui maintient certains sous-groupes dans une position de quasi-servitude. La possibilité, par exemple, pour ces catégories dites "inférieures" (*azza* et *aggra*) de nouer des liens matrimoniaux à l'intérieur du groupe "supérieur" et numériquement dominant, est mince, voire nulle.

« Il n'y a pas de mariage surtout entre les *Dazza* et les *Azza*. C'est quelque chose d'impossible chez nous. Depuis le temps de nos ancêtres, il n'y a pas de mariage avec les *Azza*. Les autres ethnies arabes, peules peuvent se marier avec les *Dazza* mais pas les *Dazza*. (...) Eux mêmes ne se hasardent pas. Ils ne tentent pas d'épouser une *dazzirow* (une Toubou). Ils sont complexés et ils savent bien que c'est impossible. Ils l'acceptent comme ça et c'est ainsi depuis toujours » (Un éleveur transhumant *dazza*).

Les *Aggra* représentent le groupe des anciens esclaves, position qui leur bloque toute ascension sociale. Cet esprit discriminatoire de leurs "maîtres", les *Aggra* l'ont d'ailleurs repris à leur compte, au point de procéder à des ségrégations entre eux-mêmes et de distinguer des anciens captifs au 1er, au 2ème ou au 3ème degré. On peut désapprouver ainsi des alliances entre un *eggre* du 1er degré et un autre du 3e degré, car ce dernier, dans sa position, se pense plus "noble" que le premier.

« Il y a des affranchis qui se marient entre eux. Mais, même parmi eux, il y a des fortes ségrégations qui font qu'on peut avoir des affranchis au premier, au deuxième ou même au troisième degré. Il y a ainsi des affranchis qui disent qu'ils sont meilleurs que les autres, que leur grand père a été affranchi ; ceux dont les grands parents ont été affranchis refusent d'épouser ceux dont les parents ne sont pas affranchis » (Propos d'un fonctionnaire affranchi, *eggre*).

Les *Azza* sont des personnes libres, des artisans, mais qui occupent le bas de l'échelle sociale toubou en raison de leurs activités jugées méprisables par les autres clans toubous. Le même interlocuteur ajoute :

« Pour les *Dazza*, les *Azza* sont des gens maudits et les *Aggra* juste des personnes **inférieures**. Donc sur l'échelle de considération, un *Azza* a moins de valeur qu'un *Aggra*. Ils sont au plus bas de l'échelle sociale et sont considérés comme corvéables à merci ».

Ces considérations sont largement partagées et très prégnantes à tous les échelons de la hiérarchie sociale. Même certains chefs n'hésitent pas à rappeler cette "vérité" aux *Azza* qui "prennent beaucoup trop de liberté ces temps-ci" (sic):

« Dans les temps anciens, nous ne mangeons même pas avec les *Azza*. Nous ne les laissons pas non plus piétiner nos couchettes » (Propos d'un chef de groupement rapportés par un leader *azza*).

Cette discrimination à l'endroit des *Azza* n'est pas seulement l'œuvre des "seigneurs" mais elle est aussi celle des *Aggra*. Ces derniers pensent également être d'une condition sociale supérieure à celle des *Azza*. Ces genres de considérations et de catégorisations ont bien sûr un impact considérable sur la vie de certains qui se sentent complètement marginalisés face au système local du pouvoir. L'espace du pouvoir local, qu'il soit politique, notamment celui de la chefferie, économique et même religieux, comme cela est ci-dessous analysé, est difficilement accessible à la plupart des hommes de caste (*aggra*, *azza*) sur qui repose pourtant une partie importante du système de production. Cela est surtout vrai pour les *Azza* qui font le tissage (des nattes, des corbeilles, des vans...), la poterie, la forge, le fonçage des puits etc. Les intéressés brandissent d'ailleurs cet argument pour montrer à leurs détracteurs qu'en fait, leur travail est indispensable pour tous et que ces relations de dépendance doivent prendre fin.

« Nous sommes incontournables pour tous ces gens- là. Que seraient-ils sans nous ? Nous sommes pour eux ce que l'air est à la vie. Regardez, toutes les cases de la région sont construites grâce à nous. Pour tous ceux qui cultivent, c'est nous qui leur procurons les outils aratoires. Alors, en quoi sont-ils meilleurs ou supérieurs à nous ? Ces gens-là dépendent exclusivement de nous et sans nous ce serait la catastrophe pour eux » (propos d'un leader *azza*).

C'est certainement l'une des idées fortes qui participent à la naissance des dynamiques identitaires à l'intérieur des "groupes dominés" et surtout parmi les *Azza*. De plus en plus des *Azza*, et même des *Aggra*, veulent assumer « sans honte » leur identité d'hommes de condition "inférieure". La revendication de constituer un groupement autonome confère à ses promoteurs, avec le processus de décentralisation et l'intervention des projets de développement, un capital à la fois économique, politique et social non négligeable sur l'arène locale. C'est ainsi que des *Azza* de Blanokour (un campement de 300 personnes, situé à une vingtaine de km de N'gourti) ont introduit auprès de l'administration territoriale une requête en vue de la constitution d'un groupement. Ce projet, en aboutissant, désaffilierait de fait les *Azza* (du moins une forte majorité d'entre eux) des autres groupements (toubous et même arabes) auxquels ils ont toujours été inféodés. Selon ses initiateurs, il est temps que les *Azza* se soustraient à la domination des *Dazza* qu'ils trouvent non respectueux des conventions sociales les plus élémentaires. Ils estiment aussi que la hausse du taux de scolarisation chez les *Azza* est un facteur d'émancipation à travers lequel ils pensent pouvoir revendiquer leurs droits très longtemps violés.

« Avant, les *Azza* étaient des ignorants, ils avaient peur de l'administration. Maintenant, ils envoient de plus en plus leurs enfants à l'école et ils ont pris conscience qu'ils sont libres de faire ce qu'ils veulent. (...) Avant nos esprits étaient comme "une tasse fermée", tant que tu ne soulèves pas le couvercle, tu ne sauras pas ce qui s'y trouve. À présent, les mentalités ont beaucoup évolué et chacun sait ce qui l'arrange le mieux. Que les Toubous acceptent que les choses changent ou pas, cela nous est égal. On s'en fout d'eux. Dans tous les cas, nous ne les

aimons pas aussi puisqu'ils nous détestent au fond. Religieusement, on sait que tous les hommes sont égaux devant Dieu. Ces Toubous nous ont toujours pris pour leurs captifs, mais ces choses doivent s'arrêter. Nous n'admettons plus cette humiliation dorénavant. Même si l'Etat dit de continuer dans cette lancée, nous ne l'accepterons plus » (propos d'un leader d'opinion *azza*).

Les *Azza* semblent d'ailleurs bénéficier du soutien tacite de l'administration territoriale locale (préfet, sous-préfet, chef de poste administratif) qui, dans le même temps, ne veut pas officiellement et explicitement heurter la susceptibilité des "nobles". En attendant des "occasions favorables", les autorités semblent avoir une attitude à la fois attentiste et ambiguë qui consiste à recenser les dossiers de demande de constitution de groupement des *Azza* ou autres "autonomistes" sans agir réellement. Parlant de la question *azza*, dans laquelle il a été impliqué en sa qualité de responsable administratif, voilà ce qu'en dit le chef de poste de N'gourti :

« Ces derniers temps, avec l'éveil des consciences suite à la démocratisation, il y a une amorce d'émancipation. C'est ainsi qu'ils (les *Azza*) ont manifesté leur intention de se constituer en groupement pour être au même pied d'égalité que les autres communautés. La réaction des Toubous est compréhensible d'une certaine façon. C'est -à- dire que si quelqu'un qui est moins que vous cherche à être votre égal cela ne vous plaira pas forcément. Dans leur mouvement d'émancipation, les *Azza* bénéficient de l'appui des autorités et d'une bonne partie de la population. C'est ainsi qu'ils ont constitué leur dossier que j'ai transmis aux plus hautes autorités. C'est à elles maintenant d'apprécier la situation ».

Dans leur combat, les *Azza* jouissent également de la sympathie de la plupart des fonctionnaires, des militaires, des anciens captifs, des Peuls et des autres allochtones. S'il est vrai que les *Azza* ont toujours été victimes de ségrégation de la part des Toubous *dazza*, ils n'ont pas à l'instar des *Aggra* connu les affres de la captivité. Ceux-ci doivent leurs premiers moments d'affranchissement aux gardes nomades de la période coloniale. Mais, pour pérenniser cette libération, il a fallu que l'administration post-coloniale impose le principe. En dehors des tentatives d'évasion à partir des propriétés de leurs maîtres pendant la période pré-coloniale, les anciens captifs n'ont pas, de leur propre initiative, engagé de véritable lutte pour se libérer de l'emprise de leurs maîtres. Néanmoins, l'expansion des idées démocratiques de cette dernière décennie a de façon significative contribué à leur émancipation et à une consolidation de leur statut d'hommes libres.

Les conflits Peuls – Toubous

Comme cela a été précédemment évoqué, les Peuls pratiquent surtout l'élevage des petits ruminants et de quelques chameaux. L'élevage camelin vers lequel ils voudraient aller a du mal à se développer du fait des actions toubous. Les Toubous ont en effet développé un mode de prélèvement basé sur le vol qu'on peut qualifier d'endémique, qui vise à empêcher les Peuls de se constituer un cheptel de camelins, et par conséquent de devenir riches. Pour beaucoup de Toubous *dazza*, les Peuls ne seraient "pas dignes de posséder des chameaux". Le contraire équivaldrait pour les Peuls à "égaler les Toubous" (sic). Un vieil informateur (toubou) nous a dit :

« Pour nous les Toubous, c'est frustrant de rencontrer un Peul qui possède, à côté de ses chèvres et brebis, même un modeste troupeau de chameaux. Dans nos esprits, nous pensons que les Peuls doivent se contenter de nous vendre du lait et du bois et aussi creuser des puits dans nos campements. Personnellement, j'ai cherché à comprendre ce comportement de notre communauté et je le lie au fait que les Peuls, contrairement aux Toubous, ne sont pas fainéants. Ils aiment travailler alors qu'au même moment nous nous trouvons que tout effort physique qui ne soit pas l'élevage des chameaux est avilissant ».

Sur le même problème, des jeunes Peuls racontent :

« Le conflit Peuls-Toubous repose essentiellement sur le vol du chameau et il est fort vieux. Les Toubous avaient juré qu'ils ne laisseraient jamais les Peuls avec des chameaux si ce

n'est qu'avec des ânes. C'est-à-dire, tant que les Peuls auront des chameaux, ils les voleront. Même aujourd'hui, les Toubous ne veulent toujours pas voir un Peul avec un chameau ».

Ces représentations des Toubous à l'encontre des Peuls se sont davantage amplifiées et répandues, et ont pris des formes meurtrières durant la rébellion, qui a gravement affecté les relations intercommunautaires. Alors, on a eu l'impression qu'il y avait chez les Toubous une espèce de serment tacite de décimer par tous les moyens – et non plus seulement par le vol - les chameaux des Peuls. En réaction les Peuls ont constitué leur propre milice. Celle-ci, pour d'une part “ sécuriser ” les Peuls et d'autre part pour “ prendre une revanche ”, s'est armée avec l'aide de la hiérarchie militaire de l'époque et de certains milieux politiques. Forts de leur nouvel équipement en armes, ils ont à leur tour, commis d'innombrables exactions ayant abouti à la mort d'un nombre important de Toubous.

« Cette milice est un mal nécessaire car sans son intervention, les Toubous n'allaient pas nous laisser tranquilles. Les Arabes ne volent pas. Au moment fort de la rébellion, un Toubou ne pouvait pas joindre N'guigmi et Kaolo (un campement proche de N'gourti), car il est systématiquement abattu par des miliciens peuls. Ces derniers égorgaient généralement les chameaux pour les manger... » (Entretien collectif avec de jeunes Peuls).

« Quand les Fulbés se sont révoltés, ils se sont organisés et armés. Ainsi, ils s'en prenaient aux Toubous et à leur bétail. A partir de ce moment, on assista à une rupture totale avec les anciennes pratiques qui consistaient à poursuivre les voleurs pour retrouver les bêtes volées. Désormais, c'est un sauve-qui-peut. Quand la milice peule vient dans un campement toubou, elle tue les hommes et prend les chameaux comme le faisaient les Toubous. Cette situation était aussi due au fait qu'il y avait une frustration née de la démission de l'Etat pour endiguer le phénomène de vol. Quand un Peul croise un Toubou, c'est comme un chacal et un chien, car c'est un combat à mort. (...) L'équilibre de la force a permis de juguler la crise car les Toubous, de plus en plus massacrés, ont pris la fuite. Et dès lors, leurs leaders ont entrepris des démarches pour retrouver la paix » (Un leader peul).

En s'alliant avec les Peuls, l'armée, vraisemblablement impuissante vis-à-vis des Toubous rebelles, fondait l'espoir d'en finir avec ces derniers tout “ en laissant le moins de plumes possible ” :

« L'armée a donné des armes aux miliciens pour combattre les rebelles. En effet, sans les Peuls, il serait difficile à l'armée de déloger les rebelles du maquis du lac. Les *Fulbe* connaissent bien la région et étaient disposés à collaborer car la rébellion toubou les menace directement. (...) La milice peul dirigée par M... a permis de protéger les Peuls et leurs biens. Sans elle, je me demande si les chefs de groupements peuls allaient survivre. Les chefs toubous ont demandé l'arrêt des hostilités. M..... a dit que cela dépend des Toubous car ce sont eux qui sont à la base du conflit, sinon eux n'étaient pas responsables. Si les Toubous veulent la paix qu'ils déposent les armes sinon eux n'hésiteront pas à les massacrer » (Un éleveur Peul).

« Les Peuls ont été dressés contre les rebelles au départ. On se souvient que dès qu'il y a attaque contre l'armée, le lendemain, il se passe des conflits intercommunautaires avec pour conséquences : mort d'hommes et enlèvements des animaux. (...) Ainsi, les Peuls sont utilisés comme bouclier et attaquent les campements toubous et enlèvent du bétail » (Un fonctionnaire *dazza*).

Si les confrontations entre Toubous et Peuls connaissent en ce moment une relative accalmie, c'est tout à fait l'inverse entre les arabes *Mohamid* et les autres communautés de la région.

Le « problème mohamid »

Selon le sous-préfet de N'guigmi, « le problème des *Mohamid* s'inscrit dans le cadre de la géopolitique générale de la sous-région ». L'arrivée des *Mohamid* sur le territoire nigérien dans les années 80 a été favorablement accueillie par les autorités administratives et politiques “ pour des raisons géostratégiques ” (sous-préfet de N'guigmi). Ce sont des

communautés qui auraient été exilées du territoire tchadien durant le conflit tchadien ayant opposé H. Habré et G. Weddeye.

« Les raisons de notre émigration, ce sont les exactions du régime de Hissen Habré. Il y avait eu à cette époque beaucoup d'exactions sur les *Mohamid*. Surtout sur les « rouges » qui n'étaient pas bien vus. C'est pour ça que nous sommes venus au Niger, qui est un pays paisible. Dès que nous avons fait notre entrée au Niger nous avons été bien reçus par les autorités » (deux arabes *mohamid*).

Cependant, pour les autorités militaires et les populations civiles - à l'exception toutefois des tribus arabes autochtones -, l'inquiétude engendrée par cette migration a été et est toujours grande. Pour les premières, la détention par les *Mohamid* d'armes de guerre (kalachnikov, G3), qu'ils justifient par la nécessité de "sécuriser" leur cheptel, "perturbe la paix sociale" et la sûreté de l'Etat. Cette situation est perçue comme allant à l'encontre des lois et règlements du pays qui n'autorisent pas le port des armes par des civils. Il faut toutefois préciser que même parmi les autres communautés on compte de plus en plus des détenteurs d'armes à feu. Mais, à l'inverse des *Mohamid*, ils semblent agir avec plus de discrétion. Les autres groupes, pour leur part, se plaignent du caractère belliqueux et provocateur de ces "étrangers". La détention d'armes à feu par les *Mohamid* est un atout que ceux-ci exploitent en effet avec peu de retenue. Une terreur généralisée serait pour certains aujourd'hui entretenue par ces *Mohamid* qui n'hésiteraient pas à défier tout le monde, y compris leurs soutiens au sein des autorités politico-administratives et coutumières. On leur reconnaît notamment d'innombrables exactions dans la zone :

« Les *Mohamid* sont des musulmans, mais pas des bons musulmans. Ils se méfient de tout le monde. Par exemple, un homme ne peut pas se promener autour des campements arabes *mohamid*. Tout celui qui se promène seul est un suspect. Ils sont très violents. Ils tuent les gens, les torturent. Il y a beaucoup des gens qui ont disparu dans les régions où vivent les *Mohamid*. Et puis ils sont riches, et dès leur arrivée dans la région, ils ont corrompu le chef de canton de N'guigmi. Donc, ils avaient un soutien de ce côté. Il s'agit de l'ancien chef de canton qui n'aime pas trop les *Dazza*. (...). Les Arabes *mohamid* ont été gâtés dès leur arrivée dans la zone » (ancien combattant *eggre* de Mitimé).

« Les Arabes *mohamid* nous obligent à partager nos pâturages et nos points d'eau. Et en plus, ils sont provocateurs » (neveu du chef de groupement de Djourey).

Bien souvent, les *Mohamid*, relayés par les autres groupes arabes, justifient leurs agissements vis-à-vis des autres éleveurs notamment toubous, par la fréquence des vols dans la région :

« Ensuite, il y a le problème de vol. Les *Mohamid* n'ont pas confiance aux Toubous et ils ont des pratiques mauvaises. Dans un campement *mohamid* au crépuscule, ils te font camper, obligatoirement. Le matin, ils vous remettent votre chameau et tout cela parce qu'ils n'ont pas confiance aux gens. Pour eux, la nuit vous êtes capable de faire quelque chose. C'est pourquoi, ils vous obligent à camper. Si vous refusez d'obéir, ils vous brutalisent. C'est ça qui crée le sentiment de frustration chez les autres populations » (Fonctionnaire arabe).

En raison de l'importance de leur cheptel et de la réputation de "bons payeurs de taxes et d'impôts" que les autorités administratives leur reconnaissent, les *Mohamid* représentent une force économique réelle pour l'ensemble de la région. Le pouvoir politico-administratif ne veut nullement se débarrasser d'eux. Cela, malgré l'attitude de plus en plus hostile des populations, notamment nomades. Pour celles-ci, il se pose, en plus des autres difficultés de cohabitation, un véritable problème de gestion de ressources naturelles. Le rétrécissement des aires des pâturages consécutif aux sécheresses successives et à l'accroissement du cheptel (du fait de l'arrivée des *Mohamid* dans la zone) et l'insuffisance des points d'eau, ne favorisent pas l'entente entre communautés (cf. conflits fonciers). Les *Mohamid* étant des populations récemment venues, certains habitants de la région pensent qu'ils doivent partir de la région

‘sans conditions et sans délai’²¹. Une relative unanimité semble en tout cas acquise au sein de la population pour leur départ de la zone. Les autorités politiques et administratives ne l’entendent pas bien sûr de cette oreille et adoptent un profil bas face à ces “bailleurs de fonds locaux” en espérant tirer parti de l’usure.

« Les *Mohamid* étant des étrangers, nous, autorités, nous leur avons demandé de se conformer aux us et coutumes de la région. Même si les populations ont demandé leur départ, l’Etat a aussi ses propres raisons qui ne lui permettent pas d’expulser entre 4.000 et 5.000 personnes » (Le sous-préfet de N’guigmi).

Certains chefs coutumiers ne cachent pas leur indignation vis-à-vis de cette communauté qu’ils décrivent à travers une multitude d’attributs:

« Les Arabes *mohamid* sont des gens à problèmes. Ils sont influents à cause de leur richesse. Ils sont des provocateurs, des voleurs, des menteurs, des violeurs et aussi des corrupteurs » (Chef de groupement de Djourey).

« Les *Mohamid*, pasteurs nomades venus du Tchad, sont très belliqueux. Leur cohabitation est difficile avec les autres communautés. Ils ne respectent aucune règle en vigueur dans le monde pastoral. Très souvent, des conflits éclatent autour des puits en ciment qu’ils considèrent comme une propriété de l’Etat. Donc, ils peuvent les utiliser sans respect d’aucune règle. Pour eux, tout est désordre. Un autre aspect qui rend leur séjour difficile pour nous, ce que leurs troupeaux transportent généralement des épizooties. Les *Mohamid* ont corrompu tout le monde, car la plupart de leurs actes répréhensibles ne sont pas punis par les autorités. Seule la corruption peut justifier cela » (Chef de groupement de Mitimé I).

Par ailleurs, il y aurait eu une sorte de *pacte tacite* entre certains hommes politiques et les Arabes *mohamid*. En effet, dans l’espoir de les transformer en électeurs potentiels, au lendemain de la démocratisation intervenue dans le pays, certains leaders politiques ayant occupé les postes stratégiques de préfet, sous-préfet, juge de paix, chef de poste, dans la région, ont favorisé la délivrance à ces “étrangers” de toutes pièces d’état civil (extraits d’acte de naissance, cartes d’identité nationale, certificats de nationalité, passeports, carnets de famille) nécessaires pour l’obtention du statut de citoyen nigérien. De ce fait, en deux décennies de présence sur le territoire nigérien, ces *Mohamid* sont devenus pour ces structures étatiques officielles des Nigériens à part entière. Il faut noter que ce compromis, que d’aucuns assimilent à une véritable menace pour l’intégrité territoriale, a été obtenu au prix de multiples pratiques de corruption des agents de l’Etat.

« Les *Mohamid* ont corrompu tout le monde, du simple homme politique responsable d’une structure donnée aux autorités administratives, pour s’attribuer des pièces d’état civil. Aucun sous-préfet ni juge de paix n’a échappé à cette manœuvre » (Extrait entretien avec le sous-préfet de N’guigmi).

« Partout où ils passent c’est des gens qui ont des moyens. Grâce à cela ils ont corrompu des gens pour pouvoir s’installer. Aujourd’hui ils ont toutes les pièces d’état civil. Ces pièces ont été achetées. D’ailleurs ils ont toutes les pièces que même les Nigériens n’ont pas. Ils passent de l’acte de naissance au passeport. On ne s’explique pas comment ils ont eu ces pièces » (Propos d’un fonctionnaire *dazza*).

En dehors des autorités politico-administratives qui sont favorables à la présence dans la zone des *Mohamid*, il faut aussi noter une solidarité d’ordre ethnico-politique qui commence à prendre forme. En témoigne la récupération politique dont cette affaire a fait l’objet au mois de septembre 2001²². Le soutien des autres groupes arabes aux *Mohamid* est

²¹ Les autorités coutumières du département de Diffa citées par le journal *Alternative* n° 258 du 6 septembre 2001.

²² Certains hommes politiques, issus de la communauté arabe autochtone, résidant à Niamey, ont (à travers les médias) dénoncé l’attitude “xénophobe” des autres communautés et apporté leur “soutien ferme” à un maintien des *Mohamid* dans le département de Diffa. Le long séjour de ceux-ci sur le territoire nigérien mériterait, selon eux, qu’ils soient considérés comme des citoyens nigériens.

aujourd'hui très fort et peut aussi s'expliquer par l'assistance que ces derniers ont apportée à la milice arabe durant la rébellion toubou au cours de laquelle " ils se sont illustrés par des mauvais comportements " (un fonctionnaire arabe). Pour les Arabes autochtones, appuyer les *Mohamid* est d'une grande nécessité pour l'ensemble de la communauté arabe :

« C'est vrai que les *Mohamid* sont arrivés au Niger, il n'y a pas longtemps. Mais la communauté arabe ne peut pas être hostile aux *Mohamid* parce que ce sont des gens qui sont des nôtres. Et puisque les autres Arabes tirent bénéfice des *Mohamid*, on ne peut pas les lâcher. C'est que quand il y a un animal qui porte les signes des Arabes, les *Mohamid* le mettent en sécurité jusqu'à ce que le propriétaire vienne le chercher. Ils font des commissions et les gens viennent chercher leurs animaux. C'est des véritables gardiens pour nous. Et ils ne font pas la paix avec les voleurs, ils les persécutent. Quand ils trouvent des gens qui conduisent des animaux qui n'ont pas leurs marques, ils les surveillent bien » (Fonctionnaire arabe).

C'est dans cette même perspective que certains Arabes ont entrepris des démarches auprès des plus hautes autorités politico-administratives du pays pour le maintien des *Mohamid* :

« Nous avons été jusqu'à Niamey en compagnie du député pour voir le Président de la République afin de lui exprimer notre requête pour le maintien des *Mohamid* au Niger. Nous savons que c'est des gens qui ont toujours des problèmes. Mais nous leur avons dit de rester tranquilles et moins provocateurs. Seulement, les autres communautés ne sont pas favorables à leur séjour au Niger puisqu'elles ont refusé de signer l'acte d'accord pour leur maintien. Cependant, le Président a accepté à ce qu'ils restent à condition de ne pas semer le désordre. Dans le cas échéant, un dernier avertissement est lancé à leur égard » (Propos d'un commerçant arabe *hassawuna*).

Oppositions entre autochtones et allochtones

Une autre situation qui s'apparente quelque peu avec celle qui vient d'être décrite est la quasi - extériorité des allochtones par rapport aux questions touchant la vie du poste administratif. La coexistence entre autochtones et allochtones est très compliquée en raison de divers facteurs qui alimentent des conflits autour d'enjeux sociaux, économiques, politiques. Mais les querelles autour de l'autochtonie déchirent aussi les membres d'une même communauté : les Toubous. Rappelons que (selon une certaine version) les premiers habitants du village de N'gourti étaient des *Azza* et d'anciens captifs *aggra*. Cette version est d'une certaine manière confirmée par le choix que la population de N'gourti a porté sur les hommes devant occuper les fonctions de *maïgari*. Sur les quatre *maïgari* résidant à N'gourti, trois sont issus de couches "inférieures" : deux *Azza* (pour Djourey et Yogo) et un *Aggra* (pour Mitimé II). Mais, dans le même temps, les *Dazza* revendiquent leur antériorité dans le chef-lieu du poste administratif, parce que, disent-ils, " le premier puits de N'gourti a été foncé par un *Dazza* ". Ils tentent de plus en plus de récupérer à leur compte l'autochtonie que réclament les *Azza* et les *Aggra*.

« Chacun se proclame autochtone. Avec la naissance de la rébellion, le village a grandi. Tous les commerçants sont des *Dazza*. Les pauvres sont les *Aggra* qui se sont établis avant eux. Après l'installation du marché, les *Aggra* se sentent maintenant lésés. Les *Azza* aussi disent que le village leur appartient. Les commerçants *dazza* disent que N'gourti n'appartient à personne. Concernant l'histoire des *Azza*, ils sont tous venus du Tchad. N'gourti à l'époque était une cuvette inhabitée » (Membre du conseil pré-comunal, CPC).

A côté de ces déclarations contradictoires, le chef de poste et l'imam de la mosquée *dazza* préfèrent adopter une attitude plutôt prudente et quelque peu nuancée :

« Si le chef de Djourey dit que N'gourti fait partie de son territoire, moi je n'en disconviens pas. Officiellement, je n'ai jamais été saisi par rapport à cette question et aucun document administratif ne le prouve » (Chef de poste administratif).

« C'est simple ce problème. Il y a des gens qui ont construit ce village. Les *Aggra* et les *Azza* disent que c'est eux qui ont construit ce village. Elh. O. (chef du groupement de Djourey)

aussi dit que son grand père a creusé le premier puits de N'gourti. Moi, j'ai entendu dire que ceux qui ont construit les hangars de l'école étaient des anciens captifs mis à la disposition du maître d'école par les différents chefs. Il y a à l'époque deux chefs influents, il s'agit de celui de Kossotori et de celui de Djourey. N'gourti n'a pas de propriétaire. N'gourti appartient à ceux qui s'occupent de sa construction » (L'imam *dazza* de N'gourti).

La question de l'autochtonie sert de prétexte au déclenchement de la plupart des conflits à l'intérieur du village. Entre autres, il faut noter les querelles suscitées par *l'emplacement du marché et les cotisations pour l'entretien du forage* que nous présenterons sous forme d'études de cas.

Querelles autour de l'emplacement du marché

Le marché de N'gourti est situé en plein cœur du village sur un espace relativement étroit, estimé à environ un hectare et demi. Cette exigüité des lieux a contraint les autres commerçants (majoritairement des *Dazza*) à installer leurs boutiques et commerces à l'intérieur des quartiers, à côté des habitations. D'aucuns disent d'ailleurs que ce n'est pas un marché au vrai sens du terme. Depuis quelques années, les demandes pour une extension ou un nouvel emplacement du marché se sont succédées. Le chef de groupement de Djourey - qui résidait à l'époque à N'gourti - en tant que "garant"²³ des terres, a attribué un "terrain vague" à cet effet. Mais il a vite été contesté et réclamé par les représentants de la *samaria* dont la majorité des membres est constituée des *Azza* et des *Aggra*. Ceux-ci estiment en effet qu'il leur appartenait depuis fort longtemps. Là-dessus, même le chef de poste administratif de l'époque est intervenu sans succès pour trouver une solution convenable pour les uns et les autres. C'est ainsi que le problème a été transmis au sous-préfet de N'guigmi qui a, à son tour, alloué, avec l'aide du chef de poste, une nouvelle place pour la construction du marché. Mais celle-ci suscitera davantage de scissions que ne l'a fait la première. L'affaire du marché aurait également été fortement politisée par certains groupes. A ce jour, le problème reste non résolu du fait du raidissement des positions des deux camps.

Le chef de poste actuel qui a aussi été impliqué dans cette affaire donne sa version des choses :

« C'était en 1989, sous le régime d'exception, que le problème a éclaté. Il y avait une dizaine, une quinzaine d'années, une parcelle a été prévue pour la *samaria*. Il y a même eu une petite construction dessus (moulin). Le laisser-aller a fait que la construction était tombée en ruines et la machine hors d'usage. Par la suite, certains fils de la région qui étaient des commerçants ont voulu occuper ce terrain pour leur commerce, comme la *samaria* n'existe plus et que le terrain est vague. C'était à l'époque de l'ancien chef de PA. Les autochtones de N'gourti, à savoir les *Azza*, se sont opposés. C'est ainsi que le problème a été transmis au sous-préfet de N'guigmi. Celui-ci donna le terrain aux commerçants. En ce moment, j'étais enseignant à N'guigmi, chef de parti. Les gens de N'gourti m'ont saisi de l'affaire, et alors on a politisé l'affaire. Vous savez, un politicien, s'il n'a pas vendu sa mère, c'est qu'il n'a pas trouvé d'intérêt. De toutes les façons, nous avons pris parti avec mes collègues ressortissants de N'gourti pour dissuader le sous-préfet de laisser tomber. Il a su s'y prendre et il s'est retiré la tête haute. Deux ou trois mois après, on m'a nommé chef de poste. Alors j'ai dit à la population : " ce terrain, à quoi il va vous servir ? Mieux vaut le donner au profit de la collectivité ". Les nomades étant ce qu'ils sont, ils ont exigé des excuses de la part des commerçants pour qu'ils leur cèdent le terrain, mais ils refusèrent de se rabaisser en présentant des excuses. Et on en est resté là »

Sur ce conflit autour du marché, la version qu'en donne cet ancien combattant *aggra* n'est pas fondamentalement différente de la précédente mais elle la complète :

« Ce sont les gens du village qui sont à la base de tout ça. Il y a un site réservé pour le marché qu'ils ont refusé de céder. Ils ont dit que ce site est réservé pour installer un moulin et pour

²³ C'est une légitimité que les autres chefs de groupement ne lui reconnaissent guère, N'gourti étant habité par les administrés des différents groupements.

servir de site pour la *samaria*. Ils ont demandé aux commerçants de chercher ailleurs. Donc, le site octroyé pour le marché reste pour la *samaria*. Tous les *maïgari* sont d'accord là-dessus. Les commerçants sont nouveaux dans ce village. Ceux qui étaient là avant eux ont refusé de céder le site, parce qu'on leur a empêché aussi de faire des constructions. Le sous-préfet était venu s'impliquer, mais les autochtones ont refusé de céder. Le sous-préfet n'a pas résolu le problème ; il est reparti comme ça. Le problème est parti jusqu'à la justice. Avant, le site était réservé même pour le marché de bétail. Le problème reste en suspens. L'administration peut donner le terrain à n'importe qui. Un autre site a été attribué pour l'implantation du marché »

Pour le sous-préfet de N'guigmi, il s'agit tout simplement d'un problème foncier que les uns et les autres cherchent à occulter en mettant en avant d'autres considérations :

« Le problème du marché de N'gourti se pose plus en termes de problème foncier qu'autre chose. C'est un problème d'intérêt, c'est tout. Les gens pensent qu'en cédant cette place pour la construction du marché, ce sont des parcelles qu'ils vont perdre ».

Les autres protagonistes de cette histoire n'en disent pas plus que ce qui est déjà rapporté.

« Il nous accorda alors un terrain mais subitement, les gens se sont soulevés contre cette décision prétextant que le terrain leur appartient et il n'est pas question d'y ériger un marché. Il s'agit en fait des *Azza* qui estiment que les commerçants ne sont même pas de N'gourti mais des individus venus des campements voisins. L'affaire a même été politisée. (...). Les opposants au déplacement du marché disent que le terrain c'est une maison de la *samaria*. En réalité, il n'y a rien maintenant comme tu peux le voir. En tout cas, nous tenons à ce que ce marché soit déplacé » (Un *maïgari dazza* et commerçant).

Les cotisations pour le forage

La population de N'gourti a de réelles difficultés pour s'approvisionner en eau en raison de la très faible capacité d'exploitation du forage. Ce dernier, au moment de l'enquête, fonctionnait à l'aide d'un groupe électrogène qui n'est opérationnel qu'entre 9h et 12h et entre 14h et 16h. Le projet PADL-N, auquel le problème a été soumis, s'est engagé à remettre le forage en état de fonctionnement moyennant une participation financière de 400.000 FCFA de la population. Une réunion publique des habitants du village a alors décidé d'une cotisation mensuelle par famille afin de rassembler ladite contribution et aussi pour permettre l'approvisionnement du groupe électrogène en carburant en attendant la réhabilitation définitive du forage. Mais cela a suscité la réserve de certaines personnes qui ont estimé que c'est aux seuls militaires et fonctionnaires de payer en raison de la taille importante de leurs familles.

« Ces gens- là ont des familles très nombreuses. Plus de la moitié du village est peuplée par eux. Et puis, ce sont eux qui ont le plus de moyens ; nous sommes démunis nous. Donc, ils n'ont qu'à entretenir le forage » (Un habitant de N'gourti).

Certains fonctionnaires, pour leur part, accusent les villageois de n'avoir aucune volonté contributive :

« Sous prétexte qu'ils sont pauvres ou que certaines choses ne les regardent pas, ils refusent tout effort financier. Ils ne font aucun travail d'intérêt collectif. C'est le cas quand il s'est agi de construire les classes du collège. Chaque fois qu'il faut mettre la main à la poche, ils fuient. Ils oublient que le village leur appartient et que les fonctionnaires sont des passants » (Un enseignant).

Aussi, seules les cotisations des premiers mois ayant suivi la réunion ont pu être collectées tant bien que mal. Et depuis, la caserne militaire prend entièrement en charge les frais nécessaires au fonctionnement du moteur.

Compétitions politiques dans l'arène locale

Les questions politiques, même si elles n'impliquent pas vraiment des fractures prononcées entre les populations de N'gourti, ont provoqué quelques remous. Le poste administratif a vraisemblablement connu deux différends politiques plus ou moins marquants : l'élection des conseillers locaux aux consultations locales (annulées ensuite) de 1999, et la désignation des membres du conseil pré-communal (CPC) en Février 2001. Nous allons ici évoquer seulement la première affaire. La seconde sera évoquée dans le point portant sur le processus de la décentralisation. Certains résultats des élections locales de 1999 ont fait l'objet de contestation : des suffrages provenant du groupement de Djourey ont dû être annulés. Les candidats en lice au titre de la commune de N'gourti étaient, entre autres, l'actuel député (proche parent du chef dudit groupement) et un ancien responsable du FDR (Front Démocratique pour le Renouveau, rébellion toubou), également ancien journaliste de la télévision nationale. Le premier s'est présenté sous la bannière du parti MNSD et le second sous celle de la CDS. Ce sont les responsables et certains militants de ces deux formations politiques qui furent donc au cœur de ce litige électoral.

A la suite d'une requête déposée par la section locale de la CDS auprès de la commission électorale, celle-ci a procédé à l'invalidation des résultats. Deux principales raisons ont été évoquées pour justifier cette décision. Premièrement, lors du transfert des urnes de Djourey vers N'gourti, lieu de comptage des voix et de centralisation des résultats, certains militants du MNSD, particulièrement nombreux dans la délégation, auraient procédé au bourrage des urnes favorisant de ce fait leur candidat. Deuxièmement, dans certains bureaux de vote de Djourey, la plupart des électeurs auraient subi des menaces provenant de la famille du chef de groupement pour orienter leurs choix. On aurait ainsi fait croire à certaines personnes que "choisir un ancien rebelle comme représentant politique local est une source de danger pour elles". Ceux qui le feraient seraient renvoyés hors des limites du groupement de Djourey, du fait de la chefferie ou bien encore en raison de représailles qu'elles pourraient subir de la part du gouvernement. Dans l'un comme dans l'autre cas, nous n'avons malheureusement pas eu l'occasion de rencontrer les principaux protagonistes, c'est-à-dire les deux concurrents. Les autorités locales, coutumières et administratives, quant à elles, se sont juste contentées de nous confirmer qu'il y avait effectivement eu "de petits cas de fraudes" (sous-préfet de N'guigmi).

Conflits fonciers

Les conflits fonciers classiques rencontrés dans le reste du pays, comme les rixes entre agriculteurs et éleveurs, n'existent pas dans le poste administratif de N'gourti. Ceux qui ont été identifiés portent essentiellement sur le contrôle des points d'eau et des pâturages et donc opposent uniquement des éleveurs entre eux. Ils éclatent surtout entre groupes ou sous-groupes ethniques différents. Mais les rivalités entre les Arabes *mohamid* et les autres communautés (toubou et peul) sont les plus prononcées pour les raisons que nous avons déjà évoquées. De même, les conflits éclatent beaucoup plus autour des points d'eau qu'au niveau des pâturages. Autour des puits traditionnels, auxquels on attribue un caractère privé, certains groupes n'hésitent pas à rappeler leur antériorité sur les lieux ou encore leurs droits de propriété et d'exploitation :

« Ceux qui ont creusé un puits ou encore les premiers qui s'installent autour d'un puits abandonné, imposent généralement les règles d'utilisation » (Eleveur transhumant).

Ce qui n'est pas le cas pour les puits forés par le gouvernement ou les organismes d'aide. Mais dans l'un ou l'autre cas (puits cimenté ou puits traditionnel), le non respect des règles de préséance par certaines personnes ne facilite pas l'approvisionnement en eau et l'abreuvement des animaux. Selon les règles habituelles, les éleveurs sont tenus de séparer les

animaux entre groupes de petits animaux (chèvres, moutons) et groupes de grands animaux (ânes, bovins, chameaux...). Les petits ruminants doivent en effet passer les premiers et de préférence tôt le matin selon l'ordre d'arrivée autour du puits de leurs propriétaires respectifs. Après quoi, passe le gros bétail selon le même principe. Or, les *Mohamid* s'y prennent tout autrement. Ils privilégient un mode d'exploitation des points d'eau jugé par trop prédateur. Non seulement leurs troupeaux sont numériquement plus importants mais aussi ils imposent leurs propres règles aux autres éleveurs. Même venus autour du puits en dernière position, les *Mohamid* exigent de passer les premiers en repoussant leurs devanciers sous la menace d'armes à feu. Ils s'appuient généralement sur l'argument selon lequel “ *les puits cimentés sont la propriété de l'Etat* ” pour justifier leurs comportements.

« Effectivement, par rapport aux Arabes *mohamid*, ce sont des gens qui se déplacent et qui vont souvent jusqu'au Nigeria. Bien sûr, quand on parle d'élevage et de transhumance, il y a toujours des problèmes qui sont liés au déplacement des personnes et de leurs animaux. Il y a le problème d'espace mais surtout celui de l'eau. Mais, quand ces gens là viennent évidemment dès qu'ils trouvent par exemple un puits en ciment, ils tiennent à abreuver leurs animaux. Et lorsqu'ils croisent les populations fixes, elles aussi cherchent à montrer qu'elles sont les détentrices de ce puits. Ce qui entraîne des conflits entre ceux qui sont fixes sur le puits et ceux qui sont passants » (Fonctionnaire arabe).

Les *Mohamid* ont aussi développé une stratégie d'occupation spatiale tentaculaire qui consiste à s'emparer des rares poches de pâturages, comme dans la partie sud du chef-lieu du poste administratif, dont ils interdisent l'accès aux troupeaux des autres éleveurs, lesquels qualifient ces méthodes de “ pure usurpation ” (Eleveur transhumant).

« Les *Mohamid* ont la même façon de vie que les Peuls *bororo*. Leur vie est liée entièrement à leurs chameaux. Leur problème avec les autres éleveurs, c'est qu'ils n'amènent pas leurs animaux où il n'y a pas de pâturage. Leurs points d'eau sont des puits cimentés et ils n'arrivent pas à prendre patience pour abreuver à tour de rôle. Pour eux, le puits appartient à l'Etat. Pour eux, c'est pour tous les citoyens. Ils sont perçus comme des gens qui ne se patientent pas » (Le suppléant du député).

Conflits autour du vol de bétail et naissance du Comité Anti Vol (CAV)

La “ culture du vol de chameau ” semble profondément ancrée aussi bien dans les consciences individuelles que collectives en zone nomade et principalement à l'intérieur de la communauté toubou. Une “ économie du vol ” s'est développée, défendue par de nombreux acteurs comme valeur morale ancestrale. Le vol est perçu comme signe de puissance, de virilité et de courage pour tout homme toubou. Il semble de ce fait un rite de passage. Pour un homme politique de N'gourti avec qui nous avons évoqué la question, “ *chez les Toubous, quand on n'a jamais volé, on n'a rien fait dans sa vie* ”. Pour un autre leader d'opinion, “ *voler est pour les Toubou ce qu'est défricher un champ pour les Kanouri* ”. Un adage toubou ne dit-il pas d'ailleurs que “ *le chameau est un animal qui a plusieurs maîtres : aya din mogira muntu* ” ? Le vol pour les Toubous n'est pas lié au dénuement car il y aurait “ *des enfants dont les parents ont des centaines de chamelles et qui volent* ”. Le vol de bétail dans cette zone est d'une ampleur telle qu'il a provoqué une grande exaspération au sein de la population, particulièrement parmi les *Tedda* dont on dit pourtant qu'ils sont le sous-groupe ethnique à l'intérieur duquel cette pratique est assez répandue. En milieu *tedda*, “ *quelqu'un qui ne vole pas est un fainéant. Et même quand vous avez 1000 têtes de bétail, il vous faut voler* ”. La tolérance vis-à-vis du vol de bétail fait que les voleurs ne sont presque jamais dénoncés en milieu toubou. Or, c'est bien cette extrême permissivité vis-à-vis du vol qui a le plus favorisé les conflits intercommunautaires, notamment entre Peuls et Toubous (cf. ci-dessus).

La naissance du comité anti vol est une réponse à cette insécurité considérable, en partie liée à l'immobilisme, jugé “ flagrant ”, de l'Etat. L'initiative est venue d'un éleveur issu

de la communauté *tedda*, soutenue par la suite par d'autres personnes. Sur les raisons et les circonstances de la création du comité, son président donne ces explications :

« Nous avons créé ce comité parce que cette zone est reconnue pour le vol de bétail. Nous avons remarqué que ceux qui commettent ce vol sont issus de nous-mêmes. Nous avons décidé de dénoncer ces voleurs, de les poursuivre et de désintéresser les victimes... Nous nous sommes concertés et nous avons dit que pour combattre ce mal, il faut qu'on investisse nous mêmes. Ainsi, à une époque où il y avait beaucoup de vols dans la zone, nous avons décidé de créer ce comité. Nous avons informé le chef de PA et moi, j'ai été choisi comme président parce que je suis l'initiateur principal de la mise en place du comité. Les gens m'ont demandé d'occuper la présidence parce que l'idée venait de moi ».

Le CAV regroupe en son sein les représentants de six groupes ou sous-groupes ethniques résidant dans la zone. Ce sont les Arabes *hassawuna*, les Arabes *washili*, les *Azza*, les *Dazza*, les *Tedda* et les Peuls. Ces délégués ont été choisis à l'issue d'une réunion convoquée par le chef de poste administratif à Bourgouré (un campement *tedda*) et ayant "regroupé un nombre important d'éleveurs, de leaders d'opinion de la zone (chefs coutumiers, responsables de partis politiques...) et de forces de défense et sécurité" (le chef de poste). La désignation des membres du bureau, composé de sept personnes, s'est faite par consensus. En dehors du président, chacun des autres membres représente ainsi une communauté.

Les ressources du comité sont issues prioritairement des cotisations annuelles versées par les propriétaires de troupeaux: ce sont des sommes variant entre 5.000 FCFA et 10.000 FCFA. Elles sont déterminées proportionnellement à l'importance du troupeau. A cela s'ajoutent aussi des amendes (d'un montant de 200.000 FCFA) qui sont payées par les voleurs rattrapés. Cet argent sert à l'achat du carburant pour les missions de sensibilisation de la population sur le phénomène du vol ou des missions de poursuite des voleurs. Par delà ses fonctions de sécurisation, le comité remplit aussi une mission "humanitaire" : le carburant du comité peut en effet servir aux évacuations sanitaires. Le comité fonctionne sur le principe de la délation, qui consiste à dénoncer tout voleur ou tout individu soupçonné de l'être, en alertant les "informateurs" du comité. Ces informateurs sont des personnes ressources (deux par campement), "reconnues intègres", assermentées (sur le Coran) qui sont désignées pour épauler le comité dans ses tâches. Ces représentants du CAV sont choisis "lors d'une assemblée générale réunissant l'ensemble de la population d'un campement" (président du CAV).

En même temps que les principes sur lesquels se fonde le CAV semblent anti-traditionnels (par exemple la dénonciation des auteurs ou présumés auteurs de vol), le comité anti vol récupère certaines règles du système traditionnel consistant à tout mettre en œuvre pour contourner la justice de l'Etat.

En somme, dans son fonctionnement, le comité se base sur un système très hybride consistant à recourir à la fois au traditionnel (par l'évitement des procès), à "l'informel innovant" (par la délation), au juridico-légal (par les amendes imposées aux infracteurs) et au religieux (l'arbitrage du Coran). On assiste alors à une superposition subtile de **justice coutumière, moderne et religieuse**. Pour certains porteurs de tenue qui se prononcent en privé, ce comité veut de façon dissimulée ravir aux forces de défense et de sécurité leurs attributions traditionnelles. Le CAV est alors perçu à la fois comme une "police parallèle", une "gendarmerie parallèle" et même une "justice parallèle"; en un mot, un véritable pouvoir parallèle. Ceci est toutefois vigoureusement démenti par ses membres :

« L'administration, c'est un pouvoir à part. Nous sommes obligés de coopérer avec elle. Notre comité n'est pas un pouvoir parallèle. Nous ne sommes pas au dessus de la loi. Notre action, c'est pour coopérer avec l'autorité administrative. Et je répète, c'est au sein de nos communautés que le vol existe, c'est à nous de régler ça. Et l'autorité ne part pas régulièrement dans les

campements ; les gens ne sont pas bien sensibilisés. Nous les connaissons nous. (...). Si les autorités nous soutiennent, notre œuvre va continuer. Mais, si le gouvernement nous demande d'arrêter, nous allons laisser tomber, nous ne sommes pas au dessus de la loi » (Le président du comité).

Le CAV, en insistant sur la présomption de culpabilité comme suffisante pour obliger les individus à dénoncer, même à l'intérieur du cadre familial, et en mettant en place un mécanisme de délation, ne pourrait-il pas être à la longue une source de fracture sociale ? Mais il est vrai aussi que les vols d'animaux ont cet effet. La cohésion sociale est déjà mise à mal par les conflits intra et inter-communautaires, l'action de comité la renforcera-t-elle ou au contraire l'affaiblira-t-elle encore plus ? Ces questions sont des préoccupations plus ou moins exprimées par certains :

« Nous avons tous salué la naissance de ce comité. Mais moi, j'ai peur à cause de son système de dénonciation. On risquera d'avoir des ennemis partout, dans la famille et dans la société » (Un habitant de N'gourti).

Le CAV semble d'autre part - même si ses fondateurs s'en défendent énergiquement - être une structure éminemment politique, au regard de l'aura dont il bénéficie au sein des milieux politico-étatiques qui ferment aussi les yeux sur son statut "a-juridique", donc illégal. A en croire certains de ses membres, même le Président de la République serait informé de son existence. De même, malgré ce caractère illégal, nombreux sont les hommes politiques, notamment le chef du PA, qui veulent s'attribuer la paternité de la démarche (la création du comité).

Vers la fin de l'enquête, le Comité Anti Vol a changé de dénomination pour devenir C.P.P.R (Comité pour la Préservation de la Paix Retrouvée). Cette mutation s'est opérée à l'occasion de la fête des éleveurs qui s'est tenue à Toumour dans l'arrondissement de Diffa à la fin du mois d'octobre 2001. Ses fondateurs, avec l'appui des autorités administratives, comptent lui conférer un statut juridique en l'érigeant en association.

Querelles autour de l'imamat

Les rivalités inter ou intra-ethniques, du fait de leur envergure, ont investi également l'arène religieuse, alors même qu'il a été impossible à l'équipe d'enquête de relever des clivages religieux liés à des différences d'interprétations ou d'idéologies : le sectarisme ou l'extrémisme, qui déchirent la religion musulmane un peu partout au Niger, sont inconnus dans le poste administratif de N'gourti. Les querelles autour de l'imamat que nous rapportons ici ont en fait un fondement socio-ethnique.

La disqualification d'un imam azza pour diriger la prière de vendredi

Du fait de leur statut social "inférieur", les *Azza* viennent de subir, depuis un an ²⁴ environ, un revers. La mosquée du vendredi, qui a été créée à l'initiative du chef de groupement de Djourey - dont dépend la plupart des *Azza* de la région - était dirigée par un imam *dazza* qui avait comme adjoint un marabout *azza*. Théoriquement - ce qui fut d'ailleurs respecté à certains moments - ce dernier est censé remplacer l'imam principal, pour la conduite des séances de prières en cas d'absence ou d'empêchement quelconque de celui-ci. Or, l'imam titulaire, en instance de départ pour un voyage, a pour la première fois désigné un intérimaire autre que son adjoint "officiellement" reconnu. Le nouvel intérimaire, issu du groupe *dazza*, nouveau aussi dans le village, a donc, de fait, pris la place du marabout *azza*. Ce dernier a logiquement demandé des éclaircissements à son supérieur hiérarchique. Aucune explication ne lui sera donnée par l'imam. Le chef de groupement de Djourey, avisé de la

²⁴ Cette histoire remonterait, selon nos interlocuteurs, au début de l'année 2001.

situation, approuve la décision de l'imam titulaire, et en outre, ne manque pas de rappeler aux *Azza* que N'gourti lui appartient et qu'ils n'ont pas d'autre choix que de respecter ses décisions. Il serait même allé plus loin en disant :

« Au Tchad, les gens n'osent même pas donner la main aux *Azza*, à plus forte raison leur permettre de diriger une prière. Un *Azza* n'est pas digne de diriger une prière » (propos rapportés par l'imam *azza*).

Le groupe des fidèles *azza*, frustré par cette attitude, s'est catégoriquement refusé à continuer de fréquenter cette mosquée. Pour une fois donc, les *Azza* n'ont pas accepté de se soumettre aux injonctions du chef de Djourey. Ils estiment que c'est un affront qui ne peut être lavé qu'en priant dans une autre mosquée du vendredi, qui sera dirigée par le marabout *azza* éconduit. Ainsi fut fait : une mosquée auparavant destinée aux prières ordinaires, et dont ce dernier est l'imam, sera érigée en mosquée de vendredi. Pour justifier la scission entre les deux imams, un de nos interlocuteurs recourt à la métaphore du divorce conjugal :

« S'il y a une femme et un homme dans une maison et qu'ils ne s'entendent pas, la solution c'est la séparation. Voilà pourquoi il y a deux mosquées » (le *maïgari azza* de N'gourti).

Le chef de groupement de Djourey s'est opposé à la création d'une nouvelle mosquée. Quand des médiateurs ont tenté de rapprocher les deux positions, l'imam *dazza* s'est tout simplement contenté de rappeler que le village de N'gourti est une propriété de la chefferie de Djourey :

« Quand j'ai rencontré l'imam titulaire, je lui ai demandé pourquoi il a désigné un autre marabout qui n'est même pas du village alors qu'il a déjà un adjoint. Il m'a répondu que N'gourti appartient au chef de Djourey et que c'est lui qui l'a désigné comme imam. Entre temps, l'imam titulaire est allé voir le chef de Djourey qui nous a écrit pour nous demander d'empêcher à ce qu'il y ait deux mosquées de vendredi à N'gourti. Il disait dans la note que la ville lui appartient car c'est son grand père qui l'a créée, il y a 300 ans » (Un des médiateurs, un *azza*).

Cette histoire née dans la sphère religieuse, sur fond de discrimination des *Azza* par les *Dazza*, est aujourd'hui transposée sur l'arène publique villageoise, où, à nouveau, c'est la question de l'autochtonie qui est mise en avant. Les *Azza*, arbitrairement considérés par les *Dazza* comme derniers arrivants dans le village, se sont attiré la sympathie des autres groupes allochtones (les militaires, les paramilitaires, et autres fonctionnaires). Ainsi pour leurs prières, notamment celle du vendredi, les hommes en tenue se rendent dans la mosquée des *Azza*.

« Les militaires, les gendarmes et les gardes prient tous dans la mosquée des *azza*. Parmi eux, il y en a pourtant qui habitent de l'autre côté, près de la deuxième mosquée. Même si, à ce jour, ils n'ont rien dit publiquement, leur comportement laisse penser qu'ils apportent tout leur soutien aux *Azza*. Et d'ailleurs une autre chose qui ne démentira pas ce que je viens de dire : ce sont des militaires qui ont aidé les *Azza* à retaper cette mosquée » (Un habitant *dazza* de N'gourti).

L'érudition du marabout *azza* est reconnue même dans le camp adverse :

« Personne ne conteste le savoir coranique du marabout *azza*. On peut même dire qu'il est considéré comme une référence à N'gourti et dans ses environs » (Un habitant *dazza* de N'gourti priant dans la mosquée *dazza*).

On voit ici à nouveau que la plupart des conflits qui exacerbent la cohabitation entre les habitants de N'gourti relèvent d'une dimension socio-ethnique et communautaire.

Le processus de la décentralisation

Le processus de décentralisation est amorcé dans l'ensemble de l'arrondissement de N'guigmi avec le concours de certains projets intervenant dans la zone. Pour le poste administratif de N'gourti, ce sont notamment les projets PADL-N (projet d'appui au développement local- N'guigmi), l'ONG Karkara, le PADEL-ZOP (projet pilote d'appui au développement local de la zone pastorale) et le projet PAIX né des accords de paix conclus entre ex-combattants toubous et gouvernement nigérien. Il est à remarquer qu'il y a en fait une intervention hégémonique du projet PADL-N, dont le soutien à la mise en place des structures décentralisées est assez considérable. Ses actions s'inscrivent dans le cadre du renforcement du développement local et de la lutte contre la pauvreté. L'ensemble de la région vit à l'heure de la "laboratoire de la décentralisation" où sont expérimentés des mécanismes socio-politiques et économiques nouveaux. C'est ainsi qu'ont été mis en place des "pré-communes" et des "conseils pré-communaux" (CPC). Toute la région vit à l'heure de la "pré-communalisation" au niveau des différents responsables en tous cas. Nous avons relevé la tenue régulière et fort médiatisée, surtout à N'guigmi (siège du PADL-N), de réunions et autres rencontres des organisations impliquées dans le processus de décentralisation. Malgré cet enthousiasme des dirigeants, que ceux-ci soient issus des projets de développement ou des structures étatiques, l'impression générale qui se dégage, corroborée par de nombreux témoignages, est que la population ne semble guère concernée par cette dernière. Par ailleurs, toutes les structures mises en place par les projets, bien que parallèles, donc totalement informelles, sont pourtant plus opérationnelles et plus dynamiques que les organisations officielles, et sont porteuses d'enjeux importants.

De là naît un paradoxe : les projets, qui sont sur une ligne a-politique, sont « infiltrés » de fait par les problèmes politiques, à travers, par exemple, la constitution du conseil pré-communal (pour le cas de N'gourti). D'autre part, diverses inquiétudes sur la viabilité économique de la future commune sont exprimées par la plupart des acteurs avisés. Enfin, "l'approche genre", qui est prêchée par presque tous les projets de développement, est peut-être en train d'impulser des bouleversements importants dans les conditions de vie des femmes.

Pré-décentralisation et projets de développement

Dans le cadre de cette pré-décentralisation, des conseils pré-communaux (CPC) ont été mis en place grâce à l'appui des projets de développement et particulièrement celui du PADL-N. Ils préfigurent les conseils communaux issus des futures élections locales et peuvent être interprétés comme un apprentissage par les élus locaux de leurs rôles et responsabilités.

Le conseil pré-communal et ses organes

Le CPC (conseil pré-communal) est chargé d'assurer la gestion technique et financière de la pré-commune. Son mandat est d'une durée de deux années pendant lesquelles les membres doivent aussi adopter et appliquer les statuts et le règlement intérieur. En cas d'élections locales, ce mandat prendra fin de droit et de fait. Le CPC a été mis en place en février 2000. Il est composé de trois principaux organes²⁵ : le *conseil pré-communal*, le *comité d'octroi* et le *comité d'approbation spécial*.

²⁵ Certaines de ces informations sont tirées du document de "Mise en place du CPC définitif de N'gourti : organes et attributions", Novembre 2000.

Le conseil pré-communal

Il est composé de 53 membres des CLD (conseils locaux de développement) et des représentants des chefs traditionnels. 24 CLD ont été mis en place dans la pré-commune de N'gourti. En dehors du CLD de N'gourti et de celui de Mitimé (voir étude de cas ci-dessous) qui comptent respectivement 5 et 4 membres, chacun des autres en compte deux.

Ce sont seulement les membres des CLD qui constituent le collège électoral, lequel met en place le bureau du conseil pré-communal composé de 11 personnes. Le mode de désignation est le vote par bulletin secret. Toutefois, cette procédure semble juste être une formalité pour respecter dans sa forme les mécanismes électoraux du CPC puisque ce sont des négociations et des compromis entre groupes ethniques et politiques qui sont entérinés par voie de vote (cf. infra). Prennent part aux sessions du CPC, avec voix délibérative et de façon rotative, deux représentants de la chefferie traditionnelle. Tout CLD est composé d'un couple : un homme et une femme. Ceux-ci sont désignés - soit par vote, soit de façon consensuelle - à l'issue d'une réunion regroupant l'ensemble de la population d'un campement ou d'un village. Cette réunion est dirigée par les responsables coutumiers et les représentants de l'ONG VND-NUR²⁶. Le comité local de développement est le premier niveau de concertation de la population. Il se réunit une fois par mois pour débattre des questions relatives au développement local et à la gestion des ressources naturelles. En zone agro-pastorale, il regroupe des villages et des sites situés dans un rayon de 10 km, et dans un rayon de 30 km en milieu pastoral.

Les attributions du conseil pré-communal sont : la mobilisation des ressources internes et externes conformément au code de financement, la sensibilisation des populations, la programmation des activités annuelles. Pour son fonctionnement, il dispose du fonds d'appui local (FAL) qui représente la principale ressource du CPC. Le FAL " *est un outil financier et un instrument privilégié d'une stratégie de décentralisation et de dévolution des ressources aux administrations locales pour le développement des communautés de base et la lutte contre la pauvreté* " ²⁷. Le montant du FAL est de 1,5 millions de dollars américains. Ce fonds est mis à la disposition des structures pré-communales par le FENU (Fonds d'Équipement des Nations Unies) et le FSB (Fonds de Survie Belge). Le FAL est lui-même composé d'un fonds communal de développement (FCD) et d'un fonds de développement communautaire (FDC).

Le comité d'octroi

Il comprend des personnes issues de plusieurs structures : les agents des services techniques, les représentants des ONG, les représentants de la chefferie traditionnelle, les autorités administratives, le représentant du projet PADL-N, les animateurs intervenant dans la zone, et des personnes-ressources. Le comité d'octroi s'occupe de l'examen des différents dossiers de financement présentés par les CLD en se réunissant une semaine avant la session du CPC au cours de laquelle il doit rendre compte de son travail. La soumission d'un dossier par un CLD implique un apport personnel de 10% de la valeur totale de l'œuvre à réaliser et le paiement de frais de dossier. Plus explicitement, le comité se consacre à :

- la diffusion du code d'investissement ;
- l'examen préalable pour approbation, renvoi en seconde lecture, ou rejet des dossiers qui seront financés par le FAL ;

²⁶ *Nur* signifie en langue arabe " clarté ", " lumière ". Ce terme a aussi la même signification en toubou.

²⁷ Projet PADL-N : " code de financement pour la gestion du fonds d'appui local ", 1999, p 4.

- la production d'une documentation motivée de ses prises de décision ;
- l'organisation d'appel d'offres dans le cadre de la mise en œuvre des dossiers acceptés ;
- la vérification de l'utilisation des subventions par tous les moyens appropriés ;
- la proposition au président du CPC de sanctions positives ou négatives selon les situations ;
- la participation à l'organisation des appels d'offres ;
- l'auto-évaluation annuelle et les réalisations.

Dans son fonctionnement ordinaire (hors session du CPC), le comité d'octroi s'appuie sur des ressources financières (les frais d'enregistrement des projets, les frais de soumissionnaires, les marchés) et humaines (le secrétaire permanent du CPC, le comptable gérant et l'agent de saisie).

Le comité d'approbation spécial

Cet organe (qui comprend deux représentants du CPC, deux représentants du PADL-N, le directeur régional du plan et le collectif d'appui-conseil) pour sa part est chargé de :

- la surveillance du respect de l'application du code de financement ;
- l'examen des dossiers dont le financement demandé dépasse 10.000.000 FCFA ;
- la participation aux exercices d'évaluation ;
- l'arbitrage, s'il est besoin, pour la répartition des ressources entre communes

Il dispose pour ce faire de " ressources adhoc " (sic).

Les conseillers pré-communaux sont bénévoles. Mais d'ores et déjà les enjeux que ces structures pré-communales produisent sont nombreux. Les conflits pour l'occupation des postes de conseillers ont été assez prononcés à N'gourti. Ces enjeux, sont, selon les cas, économiques, politiques et/ou sociaux. Ils ont été relevés même au niveau primaire local, c'est-à-dire le CLD (cf. ci-dessous le cas de Mitimé).

Au niveau économique, c'est une " culture des perdiems " qui a été initiée par les projets, derrière laquelle les différents acteurs cherchent résolument à se positionner. Lors des sessions du CPC qui se tiennent au chef-lieu du poste administratif, chaque participant²⁸ perçoit la somme de deux mille FCFA et celle de trois mille FCFA pour les sessions ayant lieu hors de N'gourti. Ces conseillers étant pour la plupart des personnes aux revenus précaires, on comprend aisément l'intérêt que les uns et les autres accordent à leur participation au CPC. Les querelles politico-politiciennes, pour leur part, auraient présidé à la désignation des membres du CPC pour le cas spécifique de N'gourti.

D'aucuns pensent en effet que le CPC devrait survivre à la mise en place des structures issues des prochaines élections locales, et les stratégies des acteurs en tiennent compte. Les partis qui occupent le devant de la scène politique locale à N'gourti sont ceux qui sont représentés dans le conseil. En s'y positionnant, ces formations politiques pensent aussi s'y maintenir ensuite dans le cadre de la " vraie décentralisation ". Chacun (les leaders politiques) s'y emploie, y compris le chef de poste qui avoue :

« Nous aimerions que les conseillers actuels soient maintenus à leurs postes. Notre parti y a beaucoup de représentants. Ils sont en train d'abattre un travail important et ce serait dommage

²⁸ Les participants ne sont pas que des conseillers.

qu'avec les futures élections que ce soit d'autres personnes qui viennent les remplacer. Pour le moment, nous sommes en train de prendre des dispositions utiles pour que cela n'advienne pas ».

Cette préoccupation, est d'ailleurs exprimée par tous ceux qui collaborent avec le projet PADL-N. C'est le cas de l'ONG VND-NUR dont le responsable affirme, au sujet des CPC de la région:

« Mon inquiétude, c'est de voir demain les politiciens bousculer tout ceci pour une raison ou une autre. Parce que ces gens qui ont eu des formations dans le CPC risquent d'être balayés. Si seulement il y a une formule pour les maintenir aux prochaines élections, ça serait un atout et une chance pour la région, vue la somme d'expériences accumulées. (...). Il faut beaucoup miser sur les gens du CPC car c'est des atouts à ne pas perdre en reconduisant si possible au moins certains d'entre eux pour que les autres élus puissent profiter de leur expérience et aller de l'avant ».

Même si comme nous le verrons dans la suite de cette analyse, la population n'a pas encore pleinement pris la mesure des enjeux divers (sociaux, économiques, politiques...) dont la décentralisation est porteuse, certains de ses représentants cherchent déjà à se positionner dans les structures actuelles et à venir. C'est certainement ce qui explique les querelles de leadership enregistrées à N'gourti, lors de la mise en place du CPC, et à Mitimé quand il s'est agi d'implanter le CLD.

De la dissolution du 1^{er} CPC de N'gourti

Pour revenir au cas de la pré-commune de N'gourti, il faut noter qu'un premier CPC a été dissous pour des motifs divers. Le responsable du premier CPC était issu d'un parti de l'opposition et est de surcroît un *azza* : il n'a pas survécu aux attaques dirigées contre lui. Le second CPC qui a été mis sur pied a dû recourir à des équilibrages aussi bien politiques qu'ethniques. Ce serait sur la base de ces mêmes considérations qu'un bureau administratif a été créé "pour assurer la permanence du CPC". Il comprend un secrétaire permanent (président du CPC dissous), un comptable et un agent de saisie. Ce bureau administratif n'a pas été élu, mais désigné par les autres membres du CPC.

« Le CPC comprend aujourd'hui majoritairement des gens du MNSD et des Toubous *dazza* suivis des Arabes. Le premier CPC avait à sa tête un *Azza*, membre d'un parti de l'opposition, en l'occurrence le PNDS. La création d'un bureau du CPC procède d'un esprit d'équilibre. Ils ont créé le secrétariat permanent pour calmer l'ancien président du CPC » (Un responsable politique de l'opposition).

« Au départ, nous sommes partis sur la base des 6 groupes ethniques. Les *Dazza*, les *Tedda*, les *Azza*, les Arabes (*hassaawuna* et *wassili*) et les Peuls. Nous nous sommes concertés tous pour désigner les membres. Tous les délégués présents ont accepté notre proposition. Nous avons désigné comme président un habitant de N'gourti, un *Azza* et un vice-président *dazza*. Puis viennent un Arabe, un *Azza* et un Peul. Après trois mois d'exercice, les gens ont contesté, le bureau a été changé. (...). L'ancien président a été retenu comme secrétaire permanent » (Membre de l'actuel CPC).

Les agents de cette administration du CPC sont rétribués tous les mois. L'enveloppe salariale est prélevée sur les frais des dossiers soumis au comité d'octroi. Le secrétaire permanent gagne, par exemple, un salaire mensuel de 15.000 FCFA.

Les représentants élus du CPC sont : *le président* (un Toubou *dazza*, frère du chef de groupement de Kossotori), *la vice-présidente* (une Toubou *dazza*, bru du chef de groupement de Djourey), *le secrétaire général* (un Toubou *dazza*), *le secrétaire général adjoint* (un Toubou *dazza*), *le trésorier* (un Arabe *awlâd suleyman*), *le chargé de la communication* (un *Dazza*), *le chargé adjoint de la communication* (un *Azza*), *la chargée des femmes* (une *Dazzirow*), *la chargée adjointe des femmes* (une Arabe *hassawuna*), *le membre simple du CPC* (un *Azza*, aussi leader de la lutte pour l'émancipation des *Azza* de Blanokour) et *le conseiller* (un *Azza*).

Pour les responsables de l'administration et du projet PADL-N, la dissolution du premier CPC de N'gourti, contrairement à ce qu'en disent certains, est plutôt due à l'extension de la zone d'intervention du projet PADL-N :

« Nous n'avons pas couvert toute la zone parce qu'elle est vaste. Avant, le projet n'intervenait pas dans la partie nord de la Dillia. Donc, après la Tripartite de janvier 2001, nous avons décidé de couvrir toute la zone et la commune de N'gourti. On a constaté que dans l'approche participative de la communalisation, il faut couvrir toute la zone et la commune de N'gourti » (Coordonnateur du PADL-N).

Sur un tout autre plan, en se présentant comme un bâtisseur d'institutions en lieu et place de l'Etat, le PADL-N, ou du moins certains de ceux qui l'animent, serait, de l'avis de certains, en train de développer une stratégie rampante consistant à déprécier les actions étatiques.

« Depuis que les projets ont commencé à intervenir dans cette zone, l'on a sciemment fait comprendre aux populations que l'Etat ne fait rien. Même si la zone a été, à un moment, délaissée, il faut reconnaître que le pouvoir est aujourd'hui en train de se rattraper notamment avec le programme du Président de la République qui envisage de construire des cases de santé et des écoles. Il y a aussi le mil subventionné et le fonçage des puits dont la population d'ici commence déjà à bénéficier » (Un homme politique du MNSD).

De l'existence de 2 CLD à Mitimé : le bateau piloté par deux commandants

Rappelons que le CLD (comité local de développement), premier niveau de concertation de la population, est censé regrouper un certain nombre de villages et de sites dans un rayon de 10 km, en zone agro-pastorale, ou de 30 km en milieu pastoral. Or, au sein même du campement de Mitimé - qui ne compte pas plus de 20 ménages - cohabitent 2 CLD. Cette situation trouve son explication dans le fait que Mitimé abrite aussi deux chefs traditionnels : un chef de groupement, et un chef de tribu indépendante.

Il convient de souligner ici que Mitimé est un groupement appartenant aux tribus toubou *wandala*. Quant à la tribu indépendante, elle est issue de Barkaynga, un campement situé non loin de Mitimé. Elle est composée de Touaregs et d'anciens captifs. Barkaynga était dirigé par le père de l'actuel chef de tribu indépendante, dont la mort est intervenue quelque temps après le transfert de l'école nomade de Kouffey à Mitimé (en 1981). En succédant à son père, l'actuel chef de tribu ne retourna pas dans son campement d'origine. Il continue d'exercer ses nouvelles fonctions cumulativement avec celles de surveillant de l'école. Ces deux événements constitueront le point de départ d'une cohabitation difficile.

« La cohabitation est mauvaise. Mitimé est le chef lieu de groupement des tribus *wandala*. Le chef de tribu actuel qui vit ici est le surveillant de l'école. Jusqu'à présent, il est surveillant. A la mort de son père, on lui a collé la tribu. Avant, c'était bien la cohabitation. Mais, maintenant elle n'est pas bonne » (Le chef de groupement de Mitimé I).

Ce conflit se manifeste nettement dans l'occupation spatiale du campement par les administrés des deux camps. Les administrés du chef de tribu indépendante ont construit leurs habitations à environ 200 m à l'Est de celles de la faction adverse. Cette délimitation, on la retrouve également dans la sémiologie populaire locale, où il s'agit du "village de l'Est" (*niyi magira*) pour la tribu indépendante, et du "village de l'Ouest" (*niyi jigira*) pour le groupement. Ce que les autorités administratives appellent respectivement Mitimé II et Mitimé I. Cette situation a donné lieu à un conflit latent qui date de plus d'une dizaine d'années. En raison de ce climat d'antagonisme entre les deux chefs, "les projets ont longtemps hésité avant d'intervenir dans ce village" (un habitant de Mitimé I). Le projet PADL-N finira toutefois par rapprocher les populations de ce campement pour l'implantation des structures de la pré-commune. Mais la mise en place d'un seul CLD, conformément à l'organisation spatiale des populations bénéficiaires, définie par le projet, se serait heurtée à "l'intransigeance" de

certains proches des deux chefs. Cette situation a donné naissance à deux CLD de même qu'à la mise en place des structures qui leur sont rattachées : deux banques céréalières déjà opérationnelles et leurs deux comités de gestion, et une boutique coopérative en instance d'implantation pour un CLD.

En dehors des investissements réalisés (exemple de la banque céréalière) par le projet PADL-N, les autres infrastructures (l'école, la cantine scolaire et le forage artésien) ont néanmoins toujours été conjointement utilisées par les populations des deux camps. Ce qui laisse penser que l'arrivée des projets dans le village est pour beaucoup dans l'exacerbation des tensions entre les deux chefs.

« Peut être que dans le temps, on peut dire qu'il n'y avait pas vraiment de problème; mais avec le projet PADL-N, ça commence à changer. (...). C'est le projet PADL-N qui est à la base de certains problèmes. Au début, il y avait un seul CLD pour Mitimé, et dans le message du projet, les CLD, ce sont les populations qui les mettent en place. Mais après, ils sont revenus créer Mitimé I et II » (Chef de groupement de Mitimé I).

Animation et sensibilisation sur la décentralisation

Le volet animation du PADL-N est largement exécuté par l'ONG VND-NUR (Volontaires Nigériens pour le Développement). Elle a été créée le 24 Août 2000 lors d'une assemblée constitutive. Elle "a obtenu sa reconnaissance officielle le 19 Janvier 2001 par arrêté n°021 MI/AT.DAPJ.DLP"²⁹. Son siège national est basé à N'guigmi. Il s'agit d'une organisation qui regroupe des anciens animateurs du PDRN (Projet de Développement Rural de N'guigmi), qui a préexisté au PADL-N jusqu'à "la signature le 5 Mai 1999 du document d'appui du gouvernement du Niger au programme cadre de lutte contre la pauvreté"³⁰. Ce dernier s'appuie sur cette ONG, avec laquelle un contrat a été signé, pour entreprendre des missions de *sensibilisation, de formation et d'alphabétisation* (IEC), *d'auto-évaluation assistée, de diagnostic participatif* (MARP). VND-NUR œuvre aussi, en partenariat avec le PADL-N, à la promotion de la culture démocratique au sein des communautés de base, à la facilitation d'accès aux crédits des organisations communautaires, à l'amélioration de la condition de la femme, et à la mise en place d'un programme de protection de l'environnement et du secteur de l'hydraulique villageoise.

Pour ses ressources techniques, l'ONG VND-Nur est supportée par le PADL-N et, au plan administratif, elle est sous la coupe de la collectivité de N'guigmi. L'association favorise en outre l'émergence des initiatives locales en aidant les populations à mettre au point des dossiers éligibles au FAL (fonds d'appui local). Les animateurs (une trentaine) de VND-NUR sont dans leur majorité issus du terroir, dont ils maîtrisent les langues (*l'arabe, le hausa, le fulfuldé, le kanuri et le toubou*). L'ONG VND-NUR a aussi d'autres partenaires qui sont la FAO, Care International, le Projet Paix et le Projet Santé II.

Dans son programme de sensibilisation de la population de N'gourti sur le processus de décentralisation, le projet PADL-N recourt aussi à un autre outil de vulgarisation : la radio. C'est ainsi que le PA de N'gourti a bénéficié d'une radio communautaire rurale dénommée *Radio Tin Touma*. Elle a été initiée grâce à un consortium ACMAD – SNV – PNUD et installée en août 2000. Elle est supposée émettre sur un rayon de 5 km vers le Nord-Est et de 20 km vers le Sud-Ouest. La radio n'arrive pas en réalité à assurer cette couverture pour des problèmes techniques, liées à la spécificité du relief de la région (alternance de dunes et de cuvettes). Elle souffre également d'un manque de moyens financiers. Ses ressources sont en effet essentiellement constituées des communiqués payants (mariages, baptêmes et toutes

²⁹ *Initiatives locales*, bulletin semestriel d'information du PADL-N, n° 00, mai 2001.

³⁰ *Ibid.*

sortes d'autres annonces) et des frais de diffusion des émissions de sensibilisation sur la future décentralisation pré-enregistrées par le projet PADL-N. Les animations se font en toubou, arabe et français. Malgré les multiples formations qu'ils ont reçues, les animateurs n'arrivent pas à s'acquitter convenablement de leurs tâches en raison d'une mauvaise organisation dans la conduite des différents programmes. C'est une situation certainement due à leur statut de bénévoles. Sans rétribution aucune, et faute de motivation, leur travail est difficile. Les auditeurs de ladite radio sont surtout les jeunes, les commerçants, les femmes, et, dans une moindre mesure, les fonctionnaires et les militaires.

Perception de la future décentralisation

Un constat, somme toute étrange, se dégage de l'idée que les différents acteurs (ceux qui sont hors des structures "pré-décentralisées") se font du processus de décentralisation qui est en cours dans la zone. Ni la pré-communalisation, et encore moins la décentralisation, qu'on évoque lors de toutes les rencontres initiées par le PADL-N, ne sont comprises à une large échelle. Il subsiste un contraste fort entre la *sous-information* de la population et la *surinformation* dont ont bénéficié ses "représentants" sur ces questions "pré-institutionnelles" et "institutionnelles". En dépit des importants moyens (humains, à travers l'animation, et financiers) mobilisés, on a eu l'impression que la sensibilisation n'a pas encore produit les résultats escomptés. Chaque fois que la question a été abordée avec un conseiller, nous avons noté une quasi-parfaite maîtrise du rôle et des mécanismes de fonctionnement du conseil pré-communal et du futur conseil communal. A l'opposé, du côté de la population, on ne semble pas saisir grand-chose de toutes ces innovations, et beaucoup se sentent "extérieurs" à la chose :

« CPC ou décentralisation, pour nous autres pauvres, c'est la même histoire. Ce sont des choses qui ne regardent que les fonctionnaires et les gens du pouvoir » (Un habitant de N'gourti).

« La décentralisation, ça ne concerne que les fonctionnaires... et ne seront éligibles au conseil communal que les membres actuels du CPC » (Un autre habitant).

« Non, je ne connais pas le CPC. Mais les gens en parlent. Ils disent qu'il y a des conseillers ; je ne les connais pas. Je ne connais pas comment ça se passe ces choses là » (Une habitante de N'gourti).

Pour une population, analphabète dans son écrasante majorité, nous avons cherché à savoir si des concepts et expressions inspirés de la sémiologie populaire locale avaient été produits et standardisés dans les langues locales afin d'en faciliter la compréhension. Mais "il n'en a rien été" selon le communicateur même du Projet PADL-N. On comprend donc aisément l'incapacité de certains de nos interlocuteurs à pouvoir nous donner des indications même élémentaires sur le processus en cours. La sensibilisation qui est entreprise à travers les différentes langues locales passe par la radio communautaire qui n'émet en moyenne que sur un rayon de 5 km à la ronde. Et même à l'intérieur de N'gourti, le confort d'écoute reste très faible selon les responsables de la radio. En outre, beaucoup de personnes ne disposent pas de poste récepteur.

« C'est très difficile de dire que la population a compris la décentralisation. Nous qui sommes au CPC, nous comprenons mieux. Nous faisons des réunions pour leur parler de la décentralisation, mais ce n'est pas tout le monde qui écoute ce qui se dit. Nous comptons sur la radio Tintouma pour avoir des cassettes sur la décentralisation pour sensibiliser la population. Donc, le projet doit s'occuper de nous trouver des cassettes pour enregistrer les débats en langue du terroir et diffuser à la radio » (Un conseiller du CPC).

Il faut souligner que si le PADL-N œuvre pour l'expérimentation de la décentralisation dans la zone, les populations concernées n'appréhendent le projet qu'à travers ses réalisations concrètes : on assimile étroitement les activités du PADL-N à celles d'autres projets ou de

certaines ONG (qui ne sont pas impliqués dans le processus de décentralisation), mais qui œuvrent tous pour un « développement local participatif ». Certains pensent même qu'il risque fort de se produire une situation paradoxale, où les actions du projet censées sensibiliser la population peuvent au contraire faire ombre au processus de décentralisation.

Aussi, l'extrême émiettement du pouvoir local est une situation a priori peu favorable au processus en cours. Malgré tous les ajustements qui ont été faits aux différents schémas de décentralisation, celle-ci reste finalement fondée sur l'idée d'une collectivité territoriale faite pour des sociétés sédentaires centralisées, qui contraste fort avec la réalité de sociétés nomades acéphales. L'impression qui se dégage, c'est que les textes sur la décentralisation n'ont pas pris en compte cette réalité.

En général, et au regard du déficit d'information qui affecte la population, on peut dire que l'impact de l'animation est pour l'heure peu probant.

Viabilité économique de la future commune de N'gourti

Nombreux sont les acteurs qui appréhendent avec beaucoup de pessimisme le fonctionnement de la future commune en terme de viabilité économique. Cette angoisse est surtout exprimée et portée par les leaders même du pouvoir local, c'est-à-dire les chefs traditionnels et certains cadres de l'administration territoriale (chef de poste administratif, sous-préfet). La particularité des populations nomades étant une mobilité permanente, elle-même ignorant les frontières, ceci risque fort de poser d'énormes problèmes aux futurs administrateurs. La délimitation des territoires et le choix de rattacher certains villages à telle ou telle autre commune ne sont pas des questions qui sont véritablement d'actualité mais qui pourraient surgir à un moment ou à un autre du processus.

« La décentralisation, c'est une vieille histoire. Auparavant, ils ont fait comprendre que tous les chefs lieux de groupement seront transformés en communes rurales. Après, ils ont dit que ce sont les chefs-lieux de PA qui seront des communes. Maintenant, c'est à travers les CLD que les groupements peuvent accéder à la commune. Mais nous sommes inquiets pour la viabilité des futures communes. Ici, il n'y a pas des limites exactes pour les groupements. Ailleurs, ce sont des cantons, et les cantons ont des limites. Maintenant, les impôts seront versés au niveau de la commune. Je pense qu'il y aura beaucoup de problèmes. Moi, j'ai des administrés répandus un peu partout sur le territoire du PA, comment ferais-je quand des limites seront fixées ? D'autres groupements risqueraient de bénéficier des impôts qui sont normalement dus au mien » (Un chef de groupement).

L'instabilité des populations peut à n'en point douter conduire certains administrés hors des limites de leur commune, qui ne pourra pas bénéficier des impôts et taxes dont ils doivent s'acquitter. Pour prétendre exercer ses prérogatives fiscales, toute entité communale a pourtant besoin de se voir conférer un territoire sur lequel vivent les administrés.

« La commune de N'gourti est une région à vocation pastorale. C'est vrai, il y aura des problèmes. Les gens ont raison d'être un peu pessimistes. Mais, d'une manière générale, la commune de N'gourti comme les autres communes ont des populations mobiles. C'est des éleveurs qui se déplacent pour la recherche du pâturage. Donc, il est difficile pour le fiscaliste (sic) de mettre la main sur toute la population. Donc, il y aura des difficultés à prélever les impôts et les taxes. Cette situation rendra la viabilité de la future commune de N'gourti très difficile » (Propos du coordonnateur du projet PADL-N).

« Le problème de viabilité va se poser avec beaucoup d'acuité pour le poste administratif de N'gourti qui ne peut même pas payer 76.000 FCFA de salaire de certains de ses agents. Et cela doit faire réfléchir tout le monde » (Le sous-préfet de N'guigmi).

La question de la viabilité économique des futures communes se pose, au-delà de N'gourti, à l'ensemble du département de Diffa. Comme cela a été évoqué plus haut, cette région est le « parent pauvre » de tout le système national du développement socio-

économique et politique. L'indigence de N'gourti en termes d'infrastructures serait de nature à rendre plus complexe l'installation des futurs organes de la commune. En l'absence quasi totale de moyens de communication (radio, télévision, téléphonie), les messages se transmettent à travers les correspondances épistolaires ou encore par l'émetteur- radio de la gendarmerie ou de la caserne militaire³¹. On s'appuie aussi sur le bouche à oreille d'un campement à l'autre ou au niveau des marchés. Faute de véritable réseau routier, le secteur du transport, comme on l'a vu, n'est pas non plus développé.

A un autre niveau, on ne comptait, au moment de l'enquête, aucune institution bancaire (en dehors des CCP) dans l'ensemble du département de Diffa. Pour revenir au cas spécifique de N'gourti, et à la lumière de ce qui vient d'être dit, sur quelles ressources la future commune va-t-elle réellement s'appuyer pour mener à bien le processus ? L'autonomie financière attendue ne sera-t-elle qu'un simple leurre ? Quelles sont les possibilités qui s'offrent à N'gourti pour se prendre, ne serait-ce qu'en partie, en charge ? Ces questions sont en effet celles qui hantent le plus les esprits de beaucoup d'acteurs avisés.

La faiblesse institutionnelle et économique des entités décentralisées régionales ou locales, en général, suppose théoriquement qu'elles soient soutenues et appuyées par des politiques d'accompagnement. Même là où elles ont été engagées, celles-ci semblent avoir une portée qui reste faible. Pour la plupart des acteurs, l'on a du mal à imaginer la manière dont une région comme N'gourti pourrait réussir cette mutation majeure, puisqu'elle semble toujours être restée en marge des politiques étatiques.

Approche 'genre' et statut de la femme dans la zone

L'approche « genre », privilégiée par les différents projets intervenant dans la zone, a eu un impact fort sur le rôle de la femme. Le projet PADL-N a, de façon systématique, confié la gestion des boutiques coopératives et des banques céréalières aux femmes. Le souci de promouvoir le statut de la femme a guidé ce choix, lequel choix a été renforcé par l'expérience de la mauvaise gestion des banques céréalières par les hommes, dans le cadre du PDRN. On note de ce fait l'émergence (ou du moins le renforcement) d'un certain pouvoir féminin, qui est tantôt reconnu comme tout à fait légitime et normal, tantôt accepté par les hommes faute d'autres choix. Sur la zone d'étude, le statut social de la femme, que celle-ci soit Arabe, Peule ou Toubou, est plus enviable que celui des femmes vivant dans le reste du pays. La femme jouit en effet de beaucoup de respect de la part de son mari et des autres membres de la société.

« La femme est incontournable dans le ménage ; elle est écoutée et consultée. Pour un œil extérieur, la femme est exclue car rares sont les femmes qui assistent à des réunions sauf si les hommes les appellent. Mais, de manière individuelle dans la famille, elles ont un point de vue considérable. Cela est très important. Quand l'homme est absent du ménage, la femme joue les deux rôles (celui de l'homme et de la femme). Au delà, elle fait l'abreuvement des animaux, l'entretien du troupeau, la gestion du foyer. L'homme apporte les vivres et elle les gère. Au cours des palabres, c'est généralement les vieilles femmes qui parlent. Mais, dans le ménage, elles sont consultées pour toute action à entreprendre : par exemple pour vendre un animal, pour le mariage de leur progéniture. D'ailleurs, beaucoup d'hommes vont aux palabres avec le point de vue de leurs épouses. La femme a un pouvoir de décision qui n'est pas apparent » (Un responsable toubou d'une ONG).

« L'homme est responsable de la famille. S'il a un bon caractère, sa femme est soumise à lui. Chez les Toubous, les femmes n'ont pas de problèmes avec leurs maris. Il y a toujours de petites mésententes entre un mari et sa femme, mais les femmes ne sont pas maltraitées dans la communauté toubou. Elles font souvent les mêmes activités que les hommes » (Présidente de la banque céréalière de N'gourti).

³¹ Celui du bureau du CPA est le plus souvent en panne.

L'avènement des boutiques coopératives et des banques céréalières a considérablement réduit les déplacements fréquents et pénibles que les populations doivent effectuer en direction de N'guigmi et des autres localités (Bilma, Nigéria...) en vue de leur approvisionnement en vivres et autres produits de première nécessité. Le moyen de transport le plus utilisé demeurant le chameau et dans une moindre mesure l'âne, ce sont des séjours qui peuvent durer entre une et quatre semaines selon les distances. Durant ces périples qui s'apparentent à de "véritables parcours du combattant" (un animateur), les femmes ne sont pas en reste. Elles accompagnent leurs conjoints ou sont chefs de caravane en l'absence de ceux-ci. Pour le président du VND-NUR dont la structure met en application, à travers ses activités, les principes de l'approche "genre et développement" :

« Comme dans le cadre du projet les bailleurs de fonds insistent beaucoup sur la participation féminine, il faut nécessairement associer les femmes à toutes les actions. De nos jours, presque tous les projets n'interviennent qu'à cause des femmes et des enfants. C'est une façon de combattre cette marginalisation dont les femmes sont victimes ».

Toutefois, ce statut ne préserve pas les femmes des tâches nécessitant un investissement physique important, par ailleurs déploré : les actions (attribution de crédits) ou la mise en place d'infrastructures (décortiqueuse, moulin à grains...) pouvant alléger le poids de leurs tâches quotidiennes (pilage, approvisionnement en eau et en bois de chauffe pour la famille, etc.), n'ont pas encore été envisagées.

« Ici ce sont des femmes souffrantes car elles assurent toute la corvée familiale. Socialement, nos femmes sont très respectées, mais leur condition n'a pas pour autant changé. Celles de l'Ouest ont des coopératives, des moulins, etc. Ici, même le moulin à grains, c'est grâce aux militaires qu'on l'a. Vraiment nos femmes sont délaissées sur ce pla. » (Un habitant de N'gourti).

Conclusion

Au terme de cette étude, nous avons relevé quelques caractéristiques essentielles qui font la spécificité du poste administratif de N'gourti. Ce sont l'extrême aridité de ses terres, l'insécurité endémique, l'ampleur des conflits inter-communautaires, le faible ancrage de l'Etat, l'implantation très tardive (par rapport aux autres localités du Niger) des ONG et projets de développement et, enfin, les mécanismes d'anticipation de la décentralisation.

Les sécheresses successives, en affectant la vie des hommes et de leurs troupeaux ont conduit à une spécialisation de la zone dans l'élevage camelin, qui est surtout l'apanage d'une minorité de familles. Ce cheptel constitue une sorte d'île de prospérité dans l'océan de dénuement dans lequel végète la population. L'immensité et l'enclavement du poste administratif de N'gourti encouragent une semi-insécurité endémique qui exacerbe la cohabitation entre différentes communautés. Ce n'est pas un hasard si le vol, et à un certain moment, la rébellion, y ont trouvé un terrain de prédilection.

La prégnance des antagonismes entre différents groupes ethniques à l'intérieur du chef-lieu du poste administratif, loin de connaître un dénouement conciliateur, est exaspérée par la lutte de positionnement que mènent les acteurs dans les structures pré-communales ou autres (marché, mosquée).

C'est le processus de décentralisation qui permettra officiellement la mise en place de l'Etat local en même temps qu'il fixera les pouvoirs locaux traditionnels. Le pouvoir local, qu'il soit "traditionnel" ou "moderne", connaît en effet dans le poste administratif de N'gourti, une implantation précaire qui favorise une multiplicité de pratiques informelles. Ces dernières trouvent leur expression à travers la naissance de structures para-étatiques dont la plus caractéristique est bien sûr le comité antivol. L'apparition d'une nouvelle identité politique sous l'impulsion de couches naguère dominées (les *Azza* et les *Aggra*) bouleversera à n'en point douter le schéma du pouvoir traditionnel, et le schéma du pouvoir local tout court. D'une part, la mise en place des différents comités de gestion est en train d'inspirer de nouveaux acteurs et favorise l'implantation d'une « société civile » qui reste cependant informelle et au stade d'ébauche. D'autre part, l'intervention du projet PADL-N a amélioré les conditions de vie des populations, notamment féminines, qui bénéficient aujourd'hui d'un soutien réel.

L'enclenchement du processus de décentralisation, avec l'appui du projet PADL-N, ne se fait cependant pas sans obstacles. En dehors des enjeux socio-économiques et politiques qu'il implique, l'absence de matérialisation des limites entre communes et/ou entités coutumières et la question de la viabilité économique de la zone risqueront de porter atteinte à ces mutations institutionnelles.

La création des entités néo-traditionnelles, avec l'avènement des tribus indépendantes, et le processus d'émancipation des groupes "castés" vont certainement induire une recomposition des cartes. Ces dynamiques, qui ne sont aujourd'hui qu'à leur début, peuvent manifestement représenter des indicateurs sur lesquels s'appuieront de futures enquêtes dans la zone. De même la dynamique frontalière ne manquera pas d'avoir un impact sur les changements institutionnels à venir.

Annexes

1. Liste des participants à l'enquête collective

- André **Bourgeot**
- Boussada Ben **Ali**
- Boukary **Issa**
- Eric **Hahonou**
- Hadiza **Moussa**
- Issa **Younoussi**
- Jean-Pierre **Olivier de Sardan**
- Loïc **Garçon**
- Mahaman **Tidjani Alou**
- Mahamane **Adam** dit Georges
- Marion **Fresia**
- Nana Aïchatou **Issaley**
- Steve **Anderson.**

2. Abréviations et acronymes

ACMAD: African Center of Meteorological Applications for Development

APAD: Association euro-africaine pour l'Anthropologie du changement social et du Développement

CAV : Comité Anti Vol

CCP : Comptes Chèques Postaux

CDS : Convention Démocratique et Sociale

CLD : Comité Local de Développement

CPA : Chef de Poste Administratif

CPC : Conseil Pré-communal ou Conseiller Pré-communal

CPPR : Comité pour la Préservation de la Paix Retrouvée

CSI : Centre de Santé Intégré

ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques

FAL : Fonds d'Appui Local

FDR : Front Démocratique pour le Renouveau

FENU : Fonds d'Equipeement des Nations Unies

FSB : Fonds de Survie Belge

LASDEL : Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local.

MARP : Méthodes Actives de Recherche Participative

MNSD : Mouvement National pour la Société de Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PA : Poste Administratif

PADEL-ZOP : Projet pilote d'Appui au Développement Local de la Zone Pastorale

PADL-N : Projet d'Appui au Développement Local- N'guigmi

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PCLCP : Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté

PDRN : Projet de Développement Rural de N'guigmi

PNDS : Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

SP : Sous-Préfet

SNV : Service Néerlandais des Volontaires

TA : Taxe d'Arrondissement

VND : Volontaires Nigériens pour le Développement

3. Liste des différentes fada de N'gourti

- *Fada Dirkou*
- *Fada Tin Touma*
- *Fada Disco*
- *Fada Hakuri*
- *Fada Légumes*
- *Fada Ayi Sosey*
- *Fada Rahama*